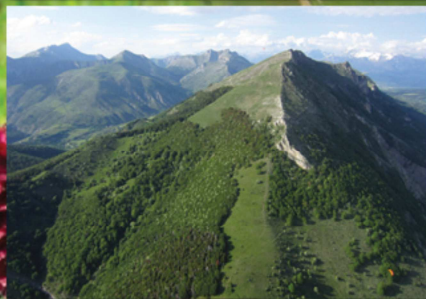


Campagne 2015 - Appel à Projets Agroenvironnementaux et Climatiques (PAEC)



**Projet agro-environnemental et climatique**

# Durance Dévoluy Gapençais deux Buech !



**Mesure 10.1 : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques du Programme de Développement rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

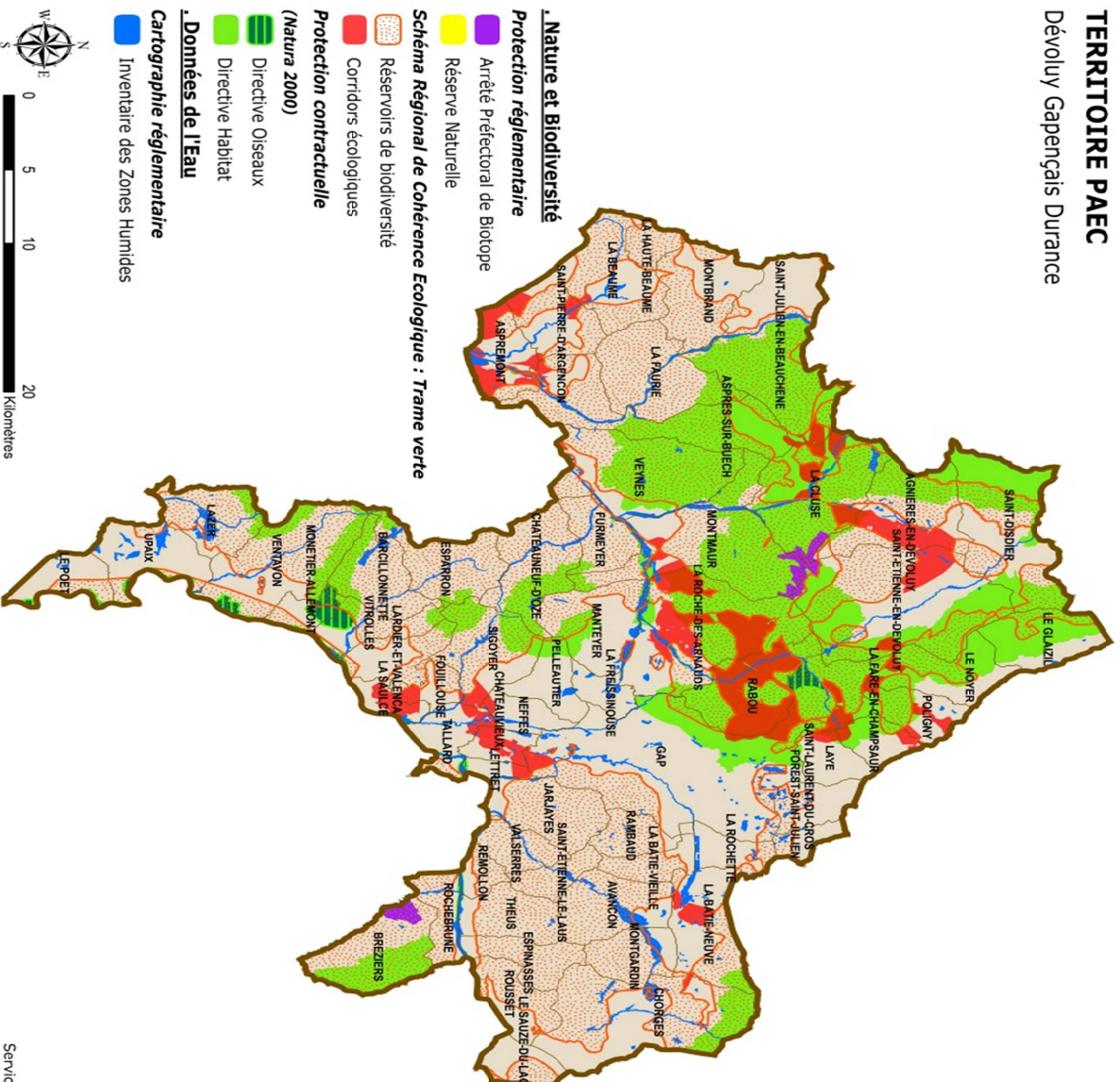
# Table des matières

<b>1. Le territoire du PAEC</b> .....	<b>3</b>
1.1 Diagnostic.....	5
a) Description et caractérisation générale (atouts, faiblesse, opportunités, menaces).....	5
b) Diagnostic environnemental et ses enjeux .....	10
-Les zones Natura 2000.....	12
-Les zones humides : .....	18
-Les corridors de biodiversité SRCE .....	19
c) Diagnostic agricole et ses enjeux .....	23
-Répartition/espèce des UGB présents sur le territoire en 2012 (chiffres déclaration PAC) : un équilibre entre les ovins et les bovins .....	24
-Les autres productions.....	26
-Répartition des exploitations en agriculture biologique en fonction de la production principale .....	27
-Le pastoralisme collectif et ses enjeux .....	28
d) Démarches et actions déjà menées sur le territoire et enseignements en termes de MAE mais aussi en termes de mesures d'accompagnement.....	36
e) Identification des marges de progrès (indicateurs en année 0 à définir pour suivre l'évolution) .....	43
1.2 Délimitation du PAEC avec les différents zonages (ZAP-ZIP) .....	46
<b>2. Objectifs et plan d'actions</b> .....	<b>48</b>
2.1 Objectif et stratégie du PAEC pour répondre aux enjeux .....	49
2.2 Liste des MAEC proposées et objectifs de contractualisation .....	50
2.3 Mesures complémentaires .....	56
2.4 Articulation avec les autres actions du développement local.....	57
<b>3. Les acteurs du PAEC</b> .....	<b>59</b>
3.1 L'opérateur et ses partenaires.....	60
3.2 L'organisation du travail .....	60
a) Rôle de la Chambre d'Agriculture : .....	60
b) Rôle des partenaires : .....	61
3.3 La Gouvernance.....	62
<b>4. Mise en œuvre du PAEC</b> .....	<b>64</b>
4.1 Objectifs à atteindre .....	65
4.2 Modalité de sélection des contrats .....	65
4.3 Budget à définir pour chaque étape .....	66
4.4 Modalités de suivi et d'évaluation .....	66
4.5 Perspectives .....	67
<b>Annexes</b> .....	<b>68</b>

# 1. Le territoire du PAEC

# TERRITOIRE PAEC

## Dévoluy Gapençais Durance



Service SIG - 18/11/2014



## 1.1 Diagnostic

### a) Description et caractérisation générale (atouts, faiblesse, opportunités, menaces)

Etendu sur plus de 145 000 ha, le territoire du PAEC est un territoire de montagne, entre 2758 et 520 mètres d'altitude, situé entre le parc national des Ecrins et le Parc naturel régional des Baronnies qui regroupe une part importante du pays gapençais et une petite partie du pays du Sisteronnais et du Buëch. Sa topographie est faite de montagnes et de vallées fertiles où l'agriculture occupe une place prépondérante, dans un paysage d'une grande diversité.

On trouve ici des massifs imposants, des paysages dépouillés et parfois austères mais le plus souvent grandioses.

Fortement lié aux voies de communication, le développement du territoire est contraint par cette géographie, les logiques de vallées induisant les déplacements.

Le climat du pays gapençais est un climat sous influence montagnarde et méditerranéenne au sud, qui voit le soleil briller au moins 300 jours par an. La ligne Col de Lus-la-Croix-Haute - Col du Festre - Col Bayard marque la limite bioclimatique entre Alpes du Nord et du Sud. Ces conditions climatiques s'avèrent particulièrement propices à une biodiversité exceptionnelle.

Le massif du Dévoluy, le Mont Colombis, le massif de Céuze, la Durance, le Buëch, le Drac, la Luye et L'Avance façonnent le paysage et organisent l'espace.

Le territoire du PAEC recouvre quatre unités géographiques, socio-économiques et culturelles distinctes avec :

- Le Gapençais-Val de Durance, zone qui va du Poët à Rousset en suivant la Durance et qui englobe le Gapençais,
- La partie occidentale du Champsaur, au nord de Gap, qui suit le cours du Drac,
- Le Petit Buëch et le Haut Buëch,
- Le Dévoluy.

**Le massif du Dévoluy** est le plus élevé des massifs subalpins. Au milieu de cet édifice, les pentes intermédiaires sont douces mais parsemées d'innombrables creux et clapiers. Elles contrastent avec la zone située au-dessus de 1600 m d'altitude, caractérisée par une topographie heurtée et caillouteuse, percée de « chourums » (avens), caractéristiques des régions karstiques. Le Dévoluy a un sous-sol calcaire très poreux qui ne retient pas l'eau. Cette zone est donc très séchante, ce qui lui donne un aspect unique avec quelques caractéristiques méridionales mais ceci pose aussi le problème crucial de la disponibilité en eau.

Malgré sa situation géographique, le climat du Dévoluy est plus montagnard que préalpin, rude et froid avec beaucoup de neige et des brumes fréquentes. Comparée aux autres zones

de même altitude du département, les températures sont plus basses et les précipitations brèves mais abondantes.

La forêt est rare dans le cœur du massif du Dévoluy, avec seulement quelques futaies de pessières et sapinières et quelques peuplements de pins et de mélèzes.

Le Dévoluy se caractérise par de vastes espaces d'alpages et des terres cultivables peu nombreuses et pauvres. Les activités économiques sont centrées sur l'élevage ovin et le tourisme (grâce à la présence de 2 stations de ski).

**Le Gapençais-Val de Durance** est une zone de passage, de la Provence et du Languedoc vers l'Italie. Portant les caractéristiques d'une vallée glaciaire, la zone est constituée d'une plaine de diluviums alpins composés en surface de grès et de galets sur un sous-sol de pouding, tandis que les coteaux sont formés de terres argileuses sur un sous-bassement de marnes noires. Le paysage évolue depuis des vallées élargies avec des terrasses vers les versants abrupts des vallées alpines.

L'altitude varie de 500m jusqu'à 1500 m sur les coteaux. Le climat, de type méditerranéen, est atténué en remontant la vallée par l'influence d'un climat plus continental.

L'activité agricole est très importante du fait de la richesse des terres constituées par les alluvions et d'un climat propice aux cultures. Autour de la Durance, l'activité agricole est dominée par l'arboriculture qui s'est développée ces quarante dernières années grâce au développement de l'irrigation. Le pourtour du Gapençais et les coteaux de la Durance sont caractérisés par une agriculture dynamique plutôt orientée vers l'élevage lait et viande, ovin et bovin, avec de la polyculture. Une petite zone viticole est encore présente autour de la cave coopérative de Valserrès.

Le tourisme est diffus sur l'ensemble de la zone, sauf en bordure du lac de Serre-Ponçon et sur le massif de Céuze (ski et escalade).

**La partie occidentale du Champsaur** est un territoire de haute-montagne qui présente des conditions climatiques plus difficiles, un relief et une altitude plus marqués qui limitent les possibilités de diversification agricole. Ce territoire est caractérisé par une tradition agricole très forte en matière d'élevage notamment. La présence des terres agricoles en fonds de vallée et sur les versants rendus fertiles par les dépôts glaciaires et l'existence de nombreuses zones de pâturage contribuent à favoriser la pratique de l'élevage. La zone comprend une petite station de ski (Laye) mais le tourisme n'est pas très développé de ce côté du Drac. On peut également noter la présence de forêts d'ifs remarquables.

**Le Haut Buëch et le Petit Buëch** : C'est une zone de passage marquée par l'influence de la Provence. Le paysage est contrasté, avec des reliefs agencés autour du cours du Buëch, marqués par les plissements pyrénéens qui sont venus mourir contre les plissements alpins. Le paysage est caractérisé aussi par l'affleurement des marnes noires. La valeur agronomique

des terres est plus faible sur cette zone, avec les terres les plus riches situées en fond de vallée, le long du cours du Buëch. Le climat de moyenne montagne est caractérisé par la sécheresse estivale et des intersaisons pluvieuses qui contribuent à une érosion importante, créant des ravines. Pour limiter ce phénomène d'érosion, une politique de reboisement s'est mise en place au cours du 19<sup>ème</sup> siècle. Petit à petit, les cultures se sont concentrées dans la plaine plus fertile avec pour conséquence la fermeture du milieu sur les zones de pente.

Bien que très différents, ces quatre territoires au cœur des Hautes-Alpes présentent tous une agriculture encore dynamique mais en cours de mutation du fait de la concentration des exploitations : le recul de l'activité agricole basée sur les pratiques traditionnelles induit un risque de changement de pratiques, moins favorables à l'environnement.

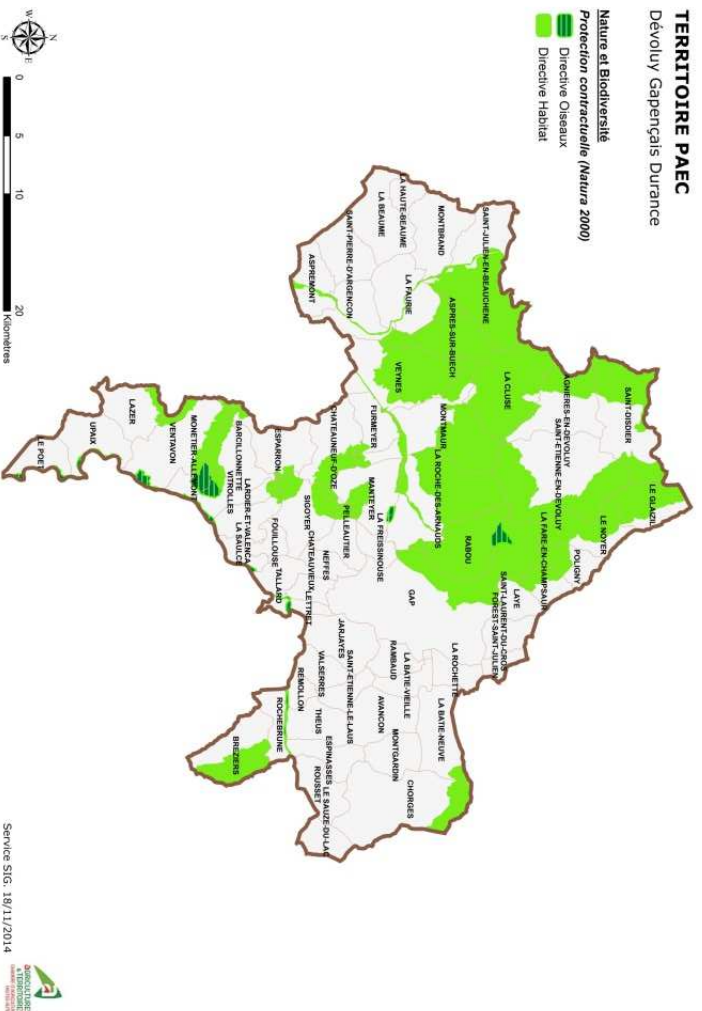
La difficulté à trouver des repreneurs conduit à l'agrandissement des exploitations qui concentrent leur activité sur les secteurs les plus économiquement rentables. Les espaces plus difficiles à exploiter sont délaissés et s'embroussaillent puis se boisent, ce qui a des conséquences en matière de paysage et de perte de biodiversité. Il est également de plus en plus difficile de maintenir des surfaces agricoles face à la pression foncière et à l'urbanisation, particulièrement dans la zone gapençaise et les fonds de vallée.

L'objectif du PAEC est donc de maintenir les pratiques agricoles traditionnelles, favorables à la biodiversité, en les ajustant aux enjeux environnementaux et en renforçant le lien entre monde de l'agriculture et acteurs de l'environnement. Ainsi, l'agriculteur pourra prendre conscience de l'intérêt de son activité pour l'environnement et grâce à une meilleure connaissance des enjeux environnementaux à prendre en compte, il pourra accepter de mettre en œuvre des ajustements non productifs.



## TERRITOIRE PAEC Dévoluy Gapençais Durance

- Nature et Biodiversité  
 Protection contractuelle (Natura 2000)  
 Directive Oiseaux  
 Directive Habitat



Service SIG : 18/11/2014



## TERRITOIRE PAEC Dévoluy Gapençais Durance

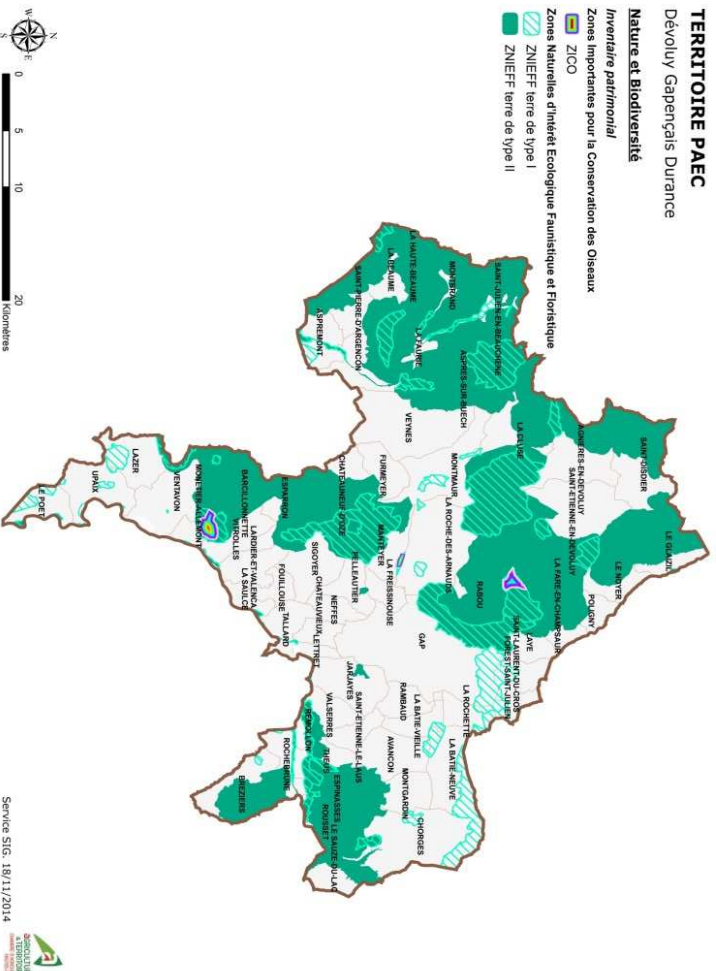
### Nature et Biodiversité

#### Inventaire patrimonial

Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux

ZICO

- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique  
 ZNIEFF (terre de type I)  
 ZNIEFF (terre de type II)



Service SIG : 18/11/2014






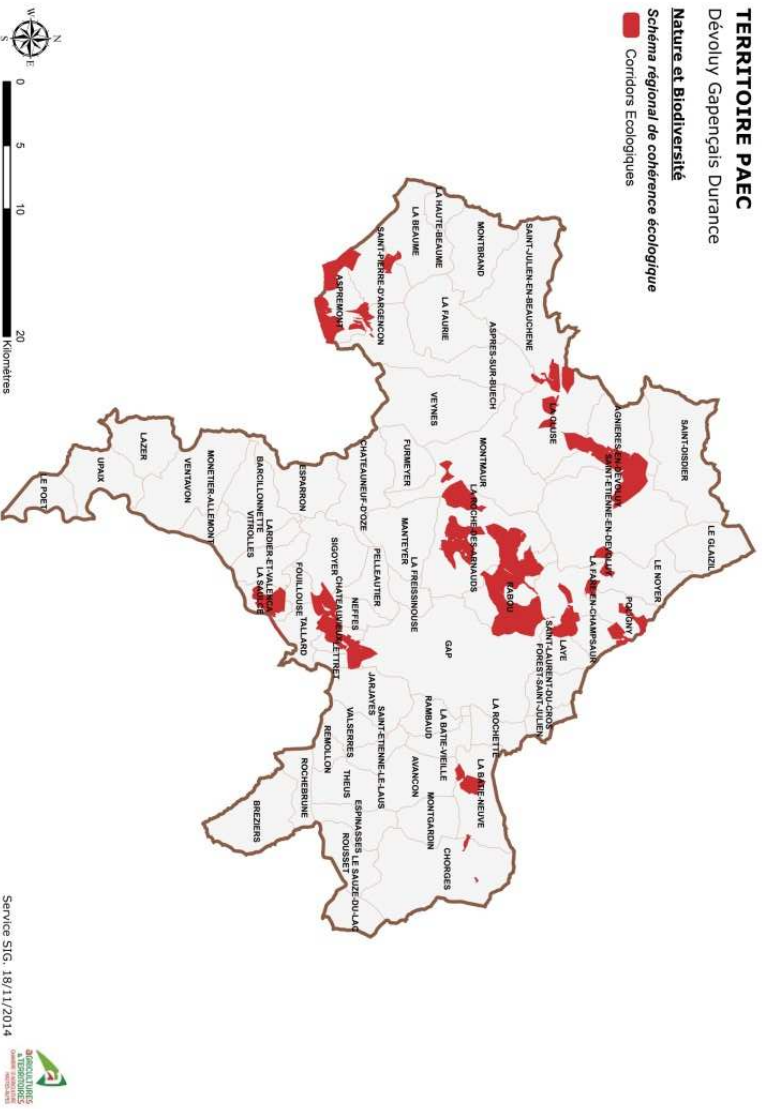
## TERRITOIRE PAEC

Dévoluy Gapençais Durance

Nature et Biodiversité

Schéma régional de cohérence écologique

 Corridors Ecologiques




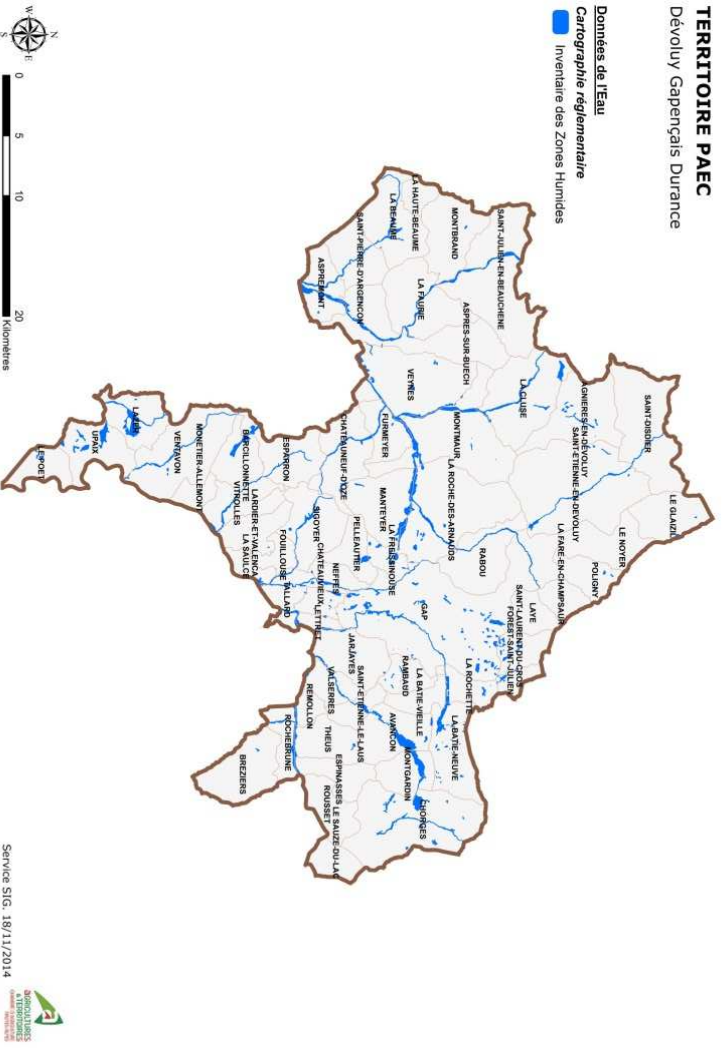
## TERRITOIRE PAEC

Dévoluy Gapençais Durance

Données de l'eau

Cartographie réglementaire

 Inventaire des Zones Humides



## **b) Diagnostic environnemental et ses enjeux**

Ce territoire comprend un patrimoine naturel de tout premier plan, du fait de son positionnement à un carrefour biogéographique exceptionnel, où se mêlent les influences méditerranéennes et alpines entre Alpes du Nord et Alpes du Sud, Alpes internes et externes, sur un corridor de circulation des espèces.

La reconnaissance de cette valeur patrimoniale se traduit par de nombreux dispositifs de protection, d'inventaires et un grand nombre de sites Natura 2000.

Le territoire du PAEC compte :

- 60 ZNIEFF de type 1
- 20 ZNIEFF de type 2
- 7 ZICO
- 2 arrêtés de protection de biotope
- 1 réserve biologique domaniale intégrale
- 10 sites Natura 2000
- 241 polygones de zones humides recensées par le CEN

Les 144 555 ha du territoire sont répartis équitablement entre les espaces agricoles et le non agricole. Ils sont composés de :

- milieux non concernées par l'agriculture :

- Les milieux naturels peu ou pas végétalisés : ils représentent 14 % de la surface du territoire.
- Les milieux fortement artificialisés : ils représentent 2 % du territoire
- Les forêts denses : elles représentent environ 34 % du territoire. Certaines peuvent être néanmoins pâturées
- Les milieux naturels non pâturés : 3% du territoire

- milieux utilisés par l'agriculture :

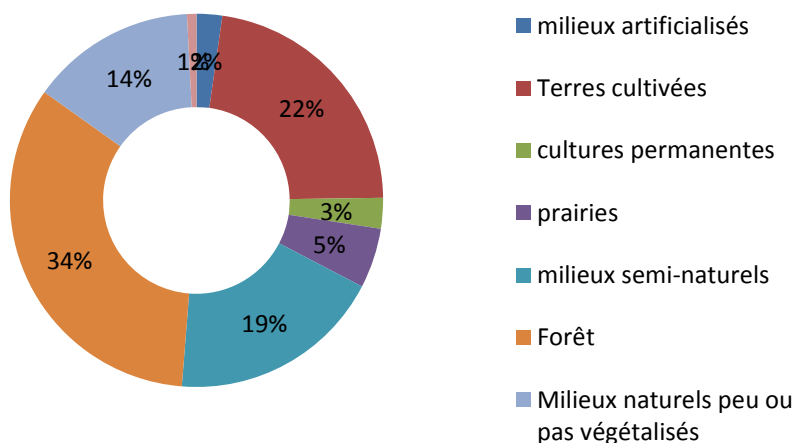
. Les terres cultivées, terres arables et parcellaires complexe : 32 622 ha soit 22% des surfaces

. Les cultures permanentes, vergers et vignes : 3832 ha soit 3% des surfaces

. Les prairies : 7497 ha soit 5% des surfaces

. Les milieux naturels ou semi naturels à végétation arbustive et/ou herbacées (landes plus ou moins ouvertes...) pâturés : 23 000 ha soit 16% des surfaces

## Occupation des sols



Source corine land cover 2006

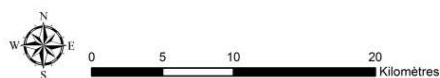
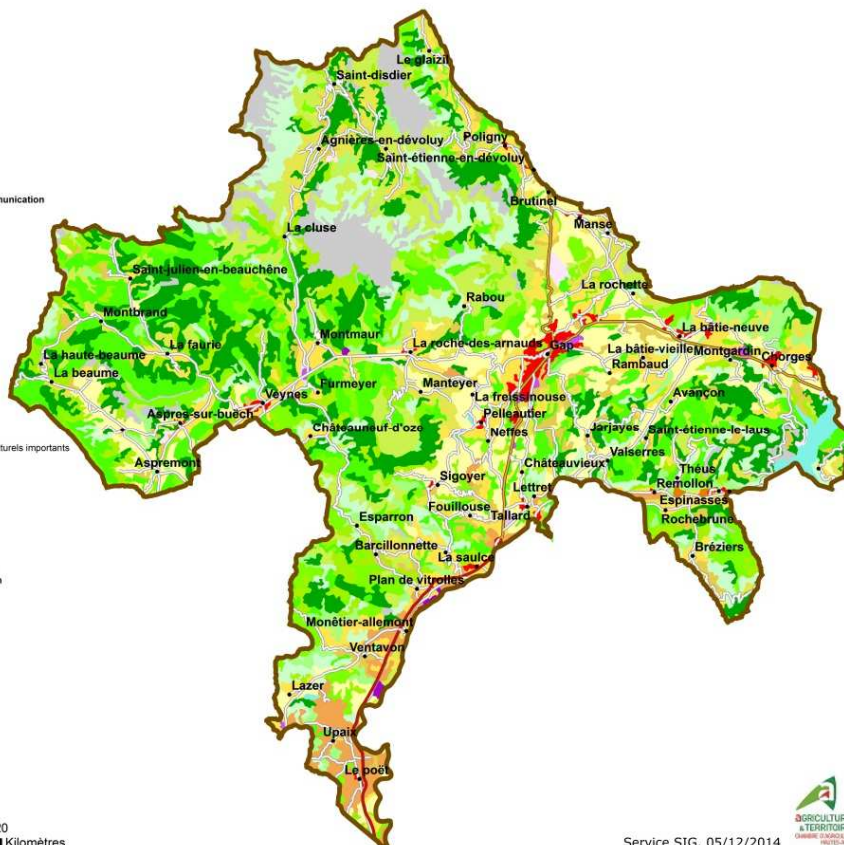
Le détail de la répartition des surfaces est en annexe 5.

### TERRITOIRE PAEC

Devoluy Gapençais Durance

Occupation du Sol  
Base de données  
CORINE Land Cover 2006

- Territoires artificialisés - Zones urbanisées**
  - 111 : Tissu urbain continu
  - 112 : Tissu urbain discontinu
- Territoires artificialisés - Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication**
  - 121 : Zones industrielles et commerciales
  - 122 : Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
  - 124 : Aéroports
- Territoires artificialisés - Mines, décharges et chantiers**
  - 131 : Extraction de matériaux
- Territoires artificialisés - Espaces verts artificialisés, non agricoles**
  - 142 : Equipements sportifs et de loisirs
- Territoires agricoles - Terres arables**
  - 211 : Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Territoires agricoles - Cultures permanentes**
  - 221 : Vignobles
  - 222 : Vergers et petits fruits
- Territoires agricoles - Prairies**
  - 231 : Prairies
- Territoires agricoles - Zones agricoles hétérogènes**
  - 242 : Systèmes culturaux et parcellaires complexes
  - 243 : Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts et milieux semi-naturels - Forêts**
  - 311 : Forêts de feuillus
  - 312 : Forêts de conifères
  - 313 : Forêts mélangées
- Forêts et milieux semi-naturels - Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée**
  - 321 : Pelouses et pâturages naturels
  - 322 : Landes et broussailles
  - 324 : Forêt et végétation arbustive en mutation
- Forêts et milieux semi-naturels - Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation**
  - 331 : Plages, dunes et sable
  - 332 : Roches nues
  - 333 : Végétation clairsemée
- Zones humides - Zones humides intérieures**
  - 411 : Marais intérieurs
- Surfaces en eau - Eaux continentales**
  - 512 : Plans d'eau



Service SIG, 05/12/2014



Les actions du PAEC seront ciblées sur les territoires les plus riches en biodiversité :

- Les zones Natura 2000
- Les zones humides (inventaire du CEN)
- Les zones de corridor SRCE
- Les zones pastorales

### **-Les zones Natura 2000**

Le territoire du projet agro-environnemental comporte dix sites Natura 2000. Si les caractéristiques de chaque site (en termes de milieux, d'espèces...) sont spécifiques, les enjeux vis-à-vis de l'agriculture se rejoignent autour du maintien des agrosystèmes traditionnels, indispensable pour garantir le maintien de la biodiversité, en particulier celle liée aux milieux ouverts agro-pastoraux. (cf tableau de synthèse en annexe 3)

### **ZSC Céuze - Montagne d'Aujourd- Pic de Crigne - Montagne de Saint-Genis et ZPS Bec de Crigne :**

Le site est constitué de quatre secteurs distincts qui englobent les principaux sommets situés entre le Buëch et la Durance, entre 620 et 2015 mètres d'altitude. La montagne d'Aujourd et la montagne de St Genis se situent à la fois sur ce PAEC et sur le PAEC Baronnies. Le contexte est montagnard, plutôt sec et chaud, globalement forestier, plus minéral à l'approche des sommets. Les contrastes sont importants entre les adrets et les ubacs, montrant une transition entre les domaines méditerranéen et alpin. Les milieux ouverts (pelouses) sont peu représentés, les cours d'eau et milieux humides quasiment inexistantes. Le site abrite en certains points une flore exceptionnelle au niveau national.

Les principales activités sont la gestion forestière, le pastoralisme et les activités cynégétiques. Les activités humaines agro-sylvo-pastorales y sont traditionnelles et globalement peu intensives en raison de la topographie et des ressources naturelles limitées.

L'enjeu est le maintien des milieux ouverts et des espèces associées par un pâturage extensif, notamment sur les pelouses calcaires (enjeu moyen sur les pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires, à assez fort sur les pelouses calcaires subalpines et les pelouses rupicoles calcaires) et un enjeu assez fort également de préservation des rares tourbières basses alcalines (protection vis à vis du pâturage).

Pour le site Bec de Crigne, on est sur le même type d'enjeu de maintien des milieux ouverts par pâturage extensif (lutte contre l'embroussaillage des landes et pelouses sèches), car ces milieux, très riches en termes d'avifaune, sont essentiels voire vitaux pour certaines espèces d'oiseaux (alimentation et reproduction).

## ZSC Montagne de Seymuit – Crête de la Scie :

Ce petit site couvre 1401 ha.

C'est un petit massif forestier, avec un versant est et un versant ouest où la pression humaine est très limitée. Il se trouve au **carrefour des régions biogéographiques méditerranéenne et alpine ce qui lui confère une richesse biologique importante** et il abrite 6 habitats d'intérêt communautaire (dont 1 prioritaire), 9 espèces animales et 2 espèces végétales d'intérêt communautaire parmi lesquelles on trouve l'Isabelle de France, la Rosalie des Alpes (forte densité), la Barbastelle d'Europe, l'Astragale queue-de-renard, le Sabot de Vénus.

Les principaux enjeux sur les milieux agro-pastoraux sont les suivants :

- Les prairies du *Mesobromion erecti* sont importantes pour les espèces qu'elles abritent (notamment l'Astragale queue de renard), et leur conservation passe par un maintien d'un pastoralisme extensif. Elles sont vulnérables aux modifications des pratiques agricoles ou à leur abandon ;
- Les haies et la ripisylve constituent des corridors écologiques importants pour la plupart des espèces emblématiques du site dans le Vallon des Garcinets. Le maintien d'un système agricole bocager incluant ces haies conditionne donc le bon fonctionnement écologique du site.

La problématique majeure de ce site est la fermeture généralisée des milieux correspondant à leur évolution naturelle. L'activité forestière est prépondérante, l'activité agro-pastorale restant très limitée.

## ZSC Piolit-Pic de Chabrières

C'est un site de moyenne montagne qui englobe le vaste versant sud situé sous la ligne de la crête joignant le sommet du Piolit (2 464 m) au pic de Chabrières (2 403 m), ainsi que le revers nord-ouest de la forêt du Sapet. Le paysage du site est très diversifié et caractérisé par la présence de grandes entités allant des prés boisés aux éboulis rocheux, en passant par de vastes étendues de milieux ouverts propices au pâturage. Sa végétation bénéficie des influences climatiques continentales et méditerranéennes. 11 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés et 9 espèces végétales et animales sont inscrites à l'Annexe 2 de la Directive Habitats. L'intérêt majeur du site réside dans la présence de belles stations d'Astragale queue-de-renard et de Potentille du Dauphiné, 2 espèces végétales rares dans les Alpes et en Europe.

Sur les milieux ouverts du site, la dynamique naturelle tend vers un embroussaillage du milieu, puis un stade de boisement pionnier. Ainsi les dynamiques naturelles ont un impact défavorable sur les espèces inféodées à ces pelouses ou prairies, telles que l'Astragale

queue-de-renard, la Potentille du Dauphiné, le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe. Le maintien de ces zones ouvertes est conditionné par le maintien d'un pâturage raisonné. A l'inverse, le surpâturage peut également mettre en péril les richesses des milieux ouverts en opérant une sélection des espèces au détriment des espèces appétentes. Le maintien de haies est par ailleurs primordial car ces dernières jouent un important rôle de corridors écologiques, notamment pour les chauves-souris.

### **ZPS Marais de Manteyer**

Le marais de Manteyer est situé au niveau d'une ancienne transfluence glaciaire (entre les glaciers de la Durance et du Buëch). Avec près de 50 ha de roselières et de prairies humides, le site constitue l'un des ensembles palustres les plus vastes des Hautes-Alpes. Son bassin versant s'étend sur environ 600 ha, et il est irrigué par plusieurs ruisseaux permanents ou temporaires alimentant le Nacier dont les eaux s'écoulent ensuite vers le Petit Buëch.

La situation géographique (halte migratoire à proximité de l'axe de migration de la vallée de la Durance) explique la richesse ornithologique du site. Plusieurs espèces vivent ici en limite d'altitude, tandis que de nombreux migrateurs fréquentent les lieux pour se nourrir ou se reposer. 168 espèces d'oiseaux ont ainsi été observées sur ce secteur, dont 119 utilisent le site en période de reproduction, soit pour nicher (80 espèces), soit pour s'alimenter uniquement (39 espèces). 32 espèces sont inscrites sur l'annexe 1 de la Directive "Oiseaux", dont 9 espèces nicheuses.

Il existe un enjeu fort à très fort sur les espèces de l'avifaune typiques du marais (milieux aquatiques, roselières, cariçaiques et prairies humides). En effet, ces milieux naturels totalisent 19 espèces d'intérêt communautaire dont 9 espèces inscrites sur une ou plusieurs listes rouges. La préservation des espèces inféodées aux milieux agro-pastoraux et forestiers présente quant à elle un niveau d'enjeu moyen et concerne principalement les zones agro-pastorales (3 espèces liste orange : Alouette lulu, Bruant ortolan, Pie-grièche écorcheur et 1 espèce liste bleue : Milan noir).

L'urgence pour le marais de Manteyer consiste donc à enrayer le déclin des espèces inféodées aux zones humides, une des causes de ce déclin étant l'assèchement des habitats humides. Les milieux agro-pastoraux présents en bordure du marais contribuent à la mosaïque d'habitats qui est la richesse du site. L'ajustement de certaines pratiques permettrait d'améliorer la qualité de ces habitats (notamment certaines prairies naturelles) et de préserver la diversité des milieux naturels.

### **ZSC Buëch**



Le Buëch et ses affluents constituent un réseau de cours d'eau s'étendant sur environ 120 km. Sur le plan géologique, il est constitué de dépôts fluviaux et fluvio-glaciaires ayant pour origine les apports des anciens glaciers du bassin de la Durance. Il bénéficie d'un climat supra-méditerranéen, sec et ensoleillé, d'affinité provençale. Les rivières qui le composent ont formé d'importants lits, où se sont développés de multiples habitats liés à l'eau ou aux bordures de cours d'eau.

Au-delà de la présence d'habitats naturels rares et patrimoniaux, la rivière Buëch constitue dans cette partie des Alpes du Sud une zone de présence majeure d'écosystèmes de ripisylves méditerranéennes. La diversité des conditions écologiques permet le développement de nombreux habitats et d'une flore très variée, dont le maintien est directement lié à celui de la fonctionnalité de ces écosystèmes où les différents habitats entretiennent entre eux des relations dynamiques.

Le site est caractérisé par une bonne représentativité de tous les stades de la dynamique de végétation, depuis les milieux initiaux composés de bancs de graviers nus, en passant par les formations pionnières de colonisation des alluvions et délaissées, les saulaies arbustives et les ripisylves bien constituées. On observe un gradient parmi les habitats, avec des formations d'affinité montagnarde à l'amont, progressivement remplacées par des habitats plus méditerranéens à l'aval. Les forêts alluviales à aulnes et frênes sont bien développées dans le secteur d'Aspres et dans la vallée du petit Buëch.

Concernant la faune, le site présente un intérêt particulier pour diverses espèces de chauves-souris, fréquentant notamment les ripisylves pour leur alimentation et leurs déplacements (corridors biologiques). Diverses espèces patrimoniales de poissons sont également présentes, ainsi que l'Écrevisse à pattes blanches. Concernant les insectes, notons la présence de l'Azuré de la Sanguisorbe, papillon rarissime observé près des sources du grand Buëch et dans le bassin du Petit Buëch.

Les habitats naturels présentant le plus fort enjeu de conservation sur le site sont des milieux agro-pastoraux:

- Prairie temporairement humide à Fromental. Le caractère inondable de cette prairie lui confère une originalité pour la région. Ces prairies de fauche sont disséminées dans le lit majeur des parties amont des Petit et Grand Buëch. Leur conservation passe par le maintien de la fauche.
- Prairie humide à Molinie bleue. Disséminées sur les terrasses du lit majeur des parties amont du Buëch, ces prairies sont globalement en cours de fermeture. Leur conservation passe par des actions de débroussaillage puis, pour certaines, de restauration de pâturage. La présence de drains en bordure de certaines parcelles pose le problème de leur fonctionnalité actuelle et de leur conservation future.

- Pelouse très sèche à Fétuque cendrée et Stipe penné. Disséminé sur les terrasses du lit majeur des parties amont des Petit et Grand Buëch, cet habitat se développe principalement sur les versants des vallées de la région. Sur les terrasses alluviales du Buëch il représente une certaine originalité : cette pelouse abrite une très grande diversité d'espèces, dont certaines méditerranéennes en limite d'aire de répartition. La conservation de cet habitat passe par des actions de débroussaillage puis de restauration de pâturage.

Cette hiérarchisation montre que la préservation de ces habitats implique le maintien ou la restauration des pratiques agricoles habituellement menées sur ces parcelles : fauche et/ou pâturage.

Les habitats naturels les plus caractéristiques du site, les « eaux courantes et bancs de galets » et la « ripisylve », présentent, quant à eux, des enjeux de conservation moyen. Enfin les habitats de tourbières et marais présentent des enjeux faibles.

Quant aux habitats d'espèces (les adoux, les canaux d'irrigation, les haies et autres lisières forestières), ils constituent des enjeux de conservation plus ou moins importants selon les espèces patrimoniales qui les fréquentent.

### **ZSC et ZPS Durance**

Le site Natura 2000 de la Durance recouvre environ 20 000 ha sur 5 départements, d'un territoire très particulier puisque lié au cours d'eau. Paysages, conditions physiques du milieu, flore, faune et activités humaines s'expriment le long des 200 km de linéaire de manière diversifiée : de la Moyenne Durance, marquée par l'influence alpine, à la Basse Durance déjà largement méditerranéenne. La plupart des milieux (végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, végétation arbustive, boisements jeunes, bras morts régulièrement remis en eau...) sont remaniés lors des crues et présentent ainsi une grande instabilité et originalité. C'est cette originalité qui constitue la valeur patrimoniale primordiale de la Durance.

On recense 19 habitats d'intérêt communautaire, dont 14 fortement liés aux divagations du lit vif de la rivière (habitats pionniers des bancs de galets, des zones annexes d'eau calme, ripisylves...) sur environ 40% de la surface du site. se traduisant par des mosaïques végétales formant « l'éco-complexe rivulaire ».

On retrouve une diversité importante d'espèces d'oiseaux (plus de 250 différentes, dont 63 d'intérêt communautaire) caractéristiques des zones humides, des cours d'eau méditerranéens, des forêts galeries, des pelouses sèches... La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Le site accueille en outre plusieurs espèces de chauves-souris et de poissons d'intérêt communautaire et le Castor a quant à lui largement recolonisé la Durance, alors que la Loutre recolonise doucement la rivière par l'aval.



Le présent PAEC concerne uniquement la partie préalpine de la vallée de la Durance, caractérisée par une morphologie de vallée et bassin plus large et plus ouvert que dans la partie alpine. La Durance, à l'aval du barrage, se présente dans un système de terrasses emboîtées sur lesquelles s'est installé l'habitat humain, de façon groupée, à l'abri des crues. Cette partie élargie de la vallée accueille une agriculture "intensive" (arboriculture, maraîchage, viticulture) bien distincte du système de production "familiale" observable dans le reste des Hautes-Alpes. Sur une toile de fond montagnarde, les contrastes liés à ce paysage agricole méditerranéen font la particularité de ce secteur.

L'objectif n°1 du site est la conservation et la restauration du « tressage » de la rivière dans la mesure où cela est encore possible. Pour retrouver une certaine dynamique fluviale, le rétablissement du transit sédimentaire est au cœur de la stratégie écologique pour la restauration du site. Un deuxième objectif concerne la préservation d'une certaine continuité écologique (réseau de zones humides, boisements, connexion latérales, zones tampon...) Enfin, le troisième objectif concerne le maintien de la fonction de réservoir biologique du site à travers l'amélioration de la qualité des milieux dont les milieux agro-pastoraux connexes faisant partie intégrante de la mosaïque de milieux liés à la rivière.

### **ZSC Dévoluy - Durbon – Charance – Champsaur**

Situé au cœur des Préalpes Dauphinoises, le site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » recouvre des unités géographiques, socio-économiques et culturelles distinctes : le Massif du Dévoluy, le haut Bôchaine, le Gapençais et la partie occidentale du Champsaur. Aux allures de forteresse calcaire, le site Natura 2000 s'étend sur une surface de plus de 35 000 hectares répartis sur 14 communes. Entre 800 m et 2 758 m, ce massif karstique est soumis à une double influence alpine et méditerranéenne.

La diversité biologique et la qualité des paysages présentent un intérêt patrimonial évident. Du fait de sa position et de son isolement par rapport aux autres massifs préalpins, le site est une limite géographique pour de nombreuses espèces et un foyer d'endémisme, ce qui lui confère toute son originalité. Le site est très minéral et inclut notamment le plus grand éboulis d'Europe. La richesse floristique du site est évaluée à plus de 1500 espèces végétales. Si seules cinq d'entre elles sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats (Sabot de Vénus, Dracocéphale d'Autriche, Ancolie de Bertoloni, Serratule à feuille de chanvre d'eau et Buxbaumie verte), nombreuses sont celles qui présentent un intérêt patrimonial supérieur car rares, endémiques et parfois menacées. Le site est également riche en chauves-souris : 24 espèces répertoriées (dont 6 inscrites à l'annexe 2) sur les 29 présentes en PACA.

**L'enjeu considéré comme le plus fort sur le site est le maintien des milieux ouverts et semi-ouverts (landes et pelouses d'intérêt communautaire) :** ces milieux représentent des surfaces considérables sur le site et abritent de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire. Les risques de dégradation de leur état de conservation sont essentiellement liés à l'abandon des pratiques agro-pastorales que sont la fauche et le pâturage.

#### **-Les zones humides :**

Le territoire du PAEC comprend les zones humides parmi les plus riches du département. Elles sont constituées essentiellement de marais et de prairies humides sur lesquelles s'exercent du pâturage et de la fauche.

Les secteurs cibles des mesures agri-environnementales en faveur des zones humides sont les suivants :

- Les prairies humides du col Bayard : elles correspondent à deux types de systèmes humides :
  - les cuvettes creusées par les glaciers avec accumulation d'eau,
  - les zones humides de pente et de bas-fonds marécageux (l'accumulation d'eau pouvant être liée à une résurgence ou à une source) ;
- Les prairies humides de l'Avance et de la Luye : situées dans des bas-fonds, elles sont liées à des cours d'eau proches ;
- Les prairies humides de Manteyer, la Freissinouse et la plaine de Lachaup, qui correspondent à des bas-fonds marécageux.

A basse altitude, les marais sont relativement rares et sont regroupés principalement sur le territoire du PAEC (plateau de Bayard, les marais de Manteyer et de la Roche des Arnauds, le marais de Chorges, la plaine de la Luye) ce qui fait tout l'intérêt de la mise en place d'actions particulières.

Outre les enjeux génériques des zones humides que l'on ne reprendra pas ici, ces zones humides présentent de très forts enjeux patrimoniaux. Elles regroupent des habitats variés comprenant :

- des formations de grands carex abritant, pour certaines, de belles populations de Laïche de Buxbaum dans les parties les plus engorgées,
- des bas marais alcalins dominés par les petits carex et localement des prairies à choin ferrugineux,
- des prairies humides à Molinie qui jouent un rôle important dans le maintien de petites populations d'Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*), papillon protégé des zones humides.

Elles hébergent un très grand nombre d'espèces végétales et animales protégées et/ou menacées : Choin ferrugineux (*Schoenus ferrugineus*), Laîche de Buxbaum (*Carex buxbaumii*), Laîche à apparence d'orge (*Carex hordistichos*) , Serratule à feuilles de chanvre d'eau (*Serratula lycopifolia*) Violette naine (*Viola pumila*) , Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), Ophioglosse (*Ophioglossum vulgatum*), Azuré de la sangisorbe (*Maculinea teleius*)...

Ces zones sont menacées par l'urbanisation, différents aménagements et subissent de nombreuses pressions (remblaiements, creusement de plans d'eau, drainage...). Des milieux agricoles annexes peuvent également avoir une influence indirecte sur l'état écologique de la zone humide. Il peut s'agir de prairies plus mésophiles, fauchées ou pâturées, et de cultures céréalières.

Le bon état de conservation de ces zones humides peut être menacé par deux évolutions contraires :

- L'intensification des pratiques qui induit du drainage et/ou du retournement pour une remise en culture, qui concerne plutôt les prairies humides de bas-fonds ;
- La sous-utilisation avec colonisation par les ligneux qui comblent et assèchent in fine la zone humide et qui concerne plutôt les prairies de versant.



*Bas marais*



*Prairie humide*

### **-Les corridors de biodiversité SRCE**

Les ateliers réalisés par le Conseil régional pour la définition de corridors SRCE (déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue) ont démontré l'intérêt de préserver certaines zones qui peuvent assurer la fonction de corridor entre deux réservoirs de biodiversité. Les enjeux relevés concernaient notamment l'entretien des haies, des canaux, la préservation des messicoles et des prairies naturelles de fauche gérées de façon extensive.

Le SRCE souligne en effet l'intérêt d'agir sur les pratiques agricoles afin de préserver la biodiversité associée à ces milieux. Ainsi, 2 actions de l'Orientation stratégique 2 : « Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques » peuvent être mises en œuvre via les MAEC :

- **Action 12 : assurer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité**

L'agriculture de la région PACA est caractérisée par une part importante de surfaces toujours en herbe (plus de 45 %), qui ont été intégrées dans la trame dite « ouverte » au regard de leurs caractéristiques favorables aux continuités écologiques. Bien que la problématique du foncier reste une question essentielle pour l'agriculture de montagne, les MAEC permettent d'intervenir directement sur ces surfaces en permettant le maintien de pratiques agricoles favorable au maintien des milieux naturels et de la biodiversité.

- **Action 13 : valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture**

« Les usages et pratiques agricoles développées au cours des siècles en région ont permis de préserver une grande part des fonctionnalités écologiques et de la patrimonialité de certains milieux. Il s'agit de pouvoir maintenir et développer les pratiques favorables aux fonctionnalités. **Les outils existants, relevant de la contractualisation pour la plupart, ont montré leur efficacité. Ils doivent être soutenus, poursuivis et étendus aux éléments de la TVB PACA.** » (extrait SRCE)

Le SRCE propose plusieurs pistes d'actions auxquelles peuvent se rattacher les MAEC proposées dans ce PAEC :

- Piste d'action 13.2 : **maintien et développement des pratiques agricoles favorables**, notamment en zones de montagne, où la tension vient du maintien d'une économie agricole viable avec des pratiques extensives et une sécurisation de l'accès à la ressource en eau (notamment dans le cadre du changement climatique) ;
- Piste d'action 13.3 : **maintien ou développement des infrastructures agro-écologiques** (haies, bosquets, murets, mares, bandes enherbées, réseaux d'irrigation gravitaire...) en les diagnostiquant en concertation croisée avec les professionnels agricoles ;
- Piste d'action 13.5 : garantie d'un revenu suffisant aux exploitants agricoles pour maintenir une activité sur ces espaces présentant un intérêt écologique : valoriser les services rendus en faveur des continuités en dehors des seuls espaces Natura 2000 ou parcs naturels, et **soutenir la filière de l'élevage extensif** qui permet le maintien, voire le développement de trames « ouvertes ».
- Piste d'action 13.9 : pérennisation dans le temps des pratiques favorables aux continuités écologiques et de certaines pratiques spécifiques (cultures en terrasses, près de fauche...) en gardant la traçabilité des bonnes pratiques lors des changements

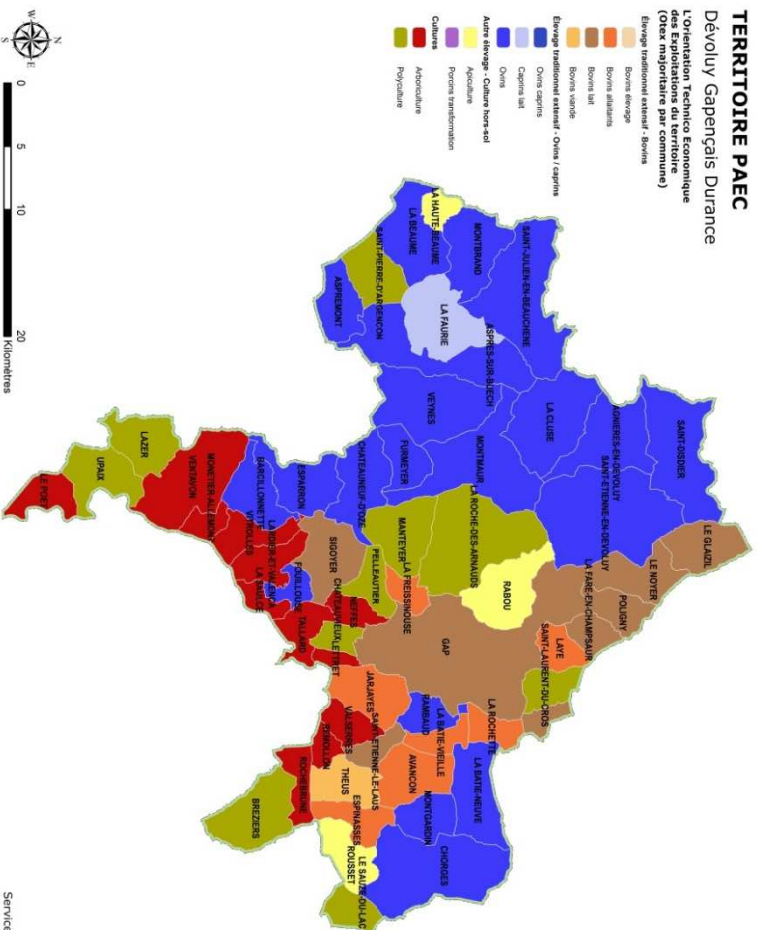
d'exploitants et des transactions grâce aux **cahiers d'enregistrements** rédigés dans le cadre des MAEC.

Pour notre territoire, les enjeux retenus sur les corridors sont donc l'entretien des haies et des canaux, ainsi que la préservation des messicoles et des prairies naturelles de fauche gérées de façon extensive.

### TERRITOIRE PAEC

L'Orientation Technico Economique  
des Exploitations du territoire  
(Orex majoritaire par commune)

- Élevage traditionnel extensif - Bovins
- Bovins élevage
- Bovins allaitants
- Bovins lait
- Bovins viande
- Élevage traditionnel extensif - Ovins / caprins
- Ovins caprins
- Caprins lait
- Ovins
- Autre élevage - Culture hors sol
- Apiculture
- Porcins transformation
- Cultures
- Arboriculture
- Psyculture



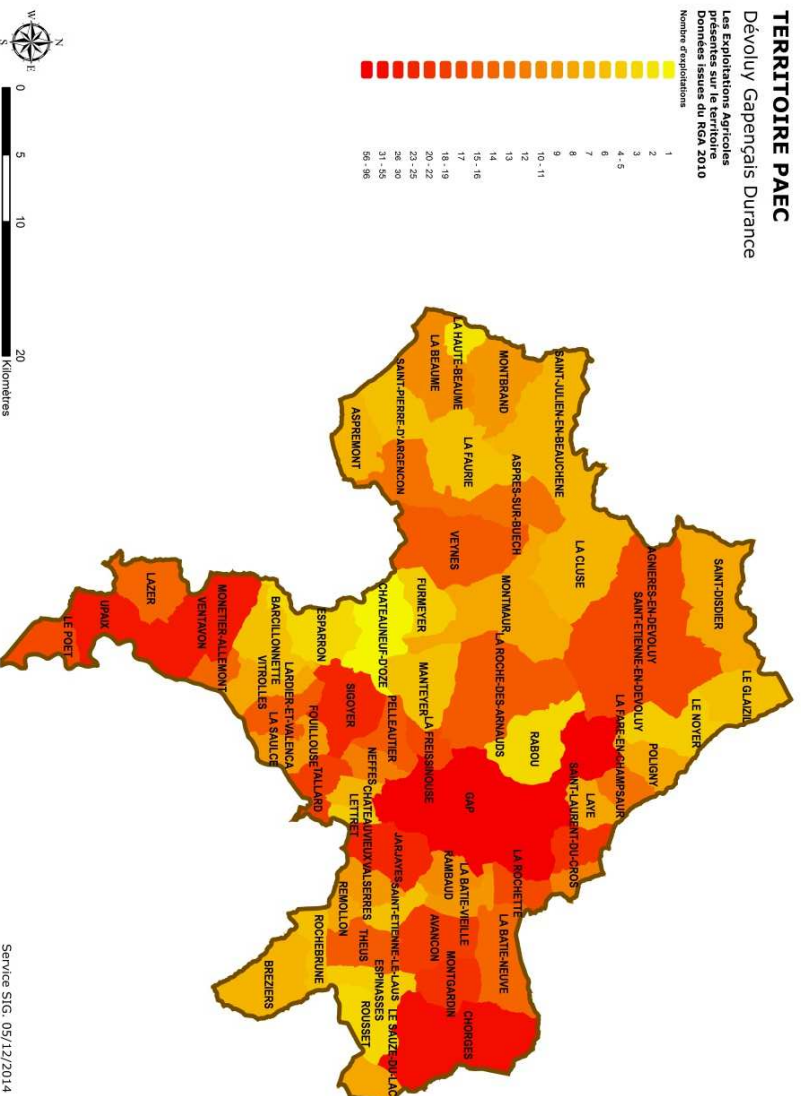
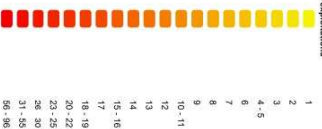
Service SIG - 05/12/2014



### TERRITOIRE PAEC

Les Exploitations Agricoles  
présentes sur le territoire  
Données issues du RGA 2010

Nombre d'exploitations



Service SIG - 05/12/2014



### c) Diagnostic agricole et ses enjeux

Le PAEC couvre le cœur de l'agriculture des Hautes-Alpes, avec des productions diversifiées, basées sur la production de pommes et poires dans la vallée de la Durance et des systèmes d'élevages bovins et ovins extensifs comprenant une part de cultures pour l'alimentation du troupeau.

Avec 823 exploitations recensées en 2010 le territoire regroupe près de la moitié des exploitations du département (46%) et 42% des éleveurs.

Si leur nombre a fortement baissé de 88 à 2000, la baisse est moindre sur la dernière période 2000-2010 (-21.3%).

Après une forte restructuration entre 1988 et 2000, où la surface moyenne/exploitation est passée de 24.86 ha à 42.47 ha, les structures atteignent aujourd'hui leur point d'équilibre avec 51 ha de moyenne.

Après une hausse des cheptels de 88 à 2000, les UGB diminuent de 16% sur la période 2000-2010, ce territoire de montagne présentant d'autres opportunités de production que l'élevage. Si cette tendance devait se confirmer, cela va interroger sur la capacité de l'agriculture à maintenir un entretien suffisant des espaces pastoraux de ce territoire.

Les principales filières de production sont basées sur une orientation « matières premières » forte. L'essentiel des volumes produits n'est pas valorisé à sa juste valeur. Malgré l'existence de démarches de qualité dans quasiment toutes les filières, les volumes concernés restent faibles. De plus en plus de producteurs développent une activité de vente directe pour tout ou partie de leur production, mais les volumes ainsi commercialisés restent limités. La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes encourage ces initiatives et a développé une marque « Hautes-Alpes naturellement » pour les produits issus et transformés dans les Hautes-Alpes.

**Un territoire d'herbe et de polyculture** : 41 982 ha de SAU dont 23 000 ha d'alpages et parcours et 18 216 ha cultivés principalement en céréales et prairies temporaires pour assurer les ressources alimentaires des troupeaux. L'irrigation, principalement par aspersion, joue un rôle important pour sécuriser la production de fourrages.

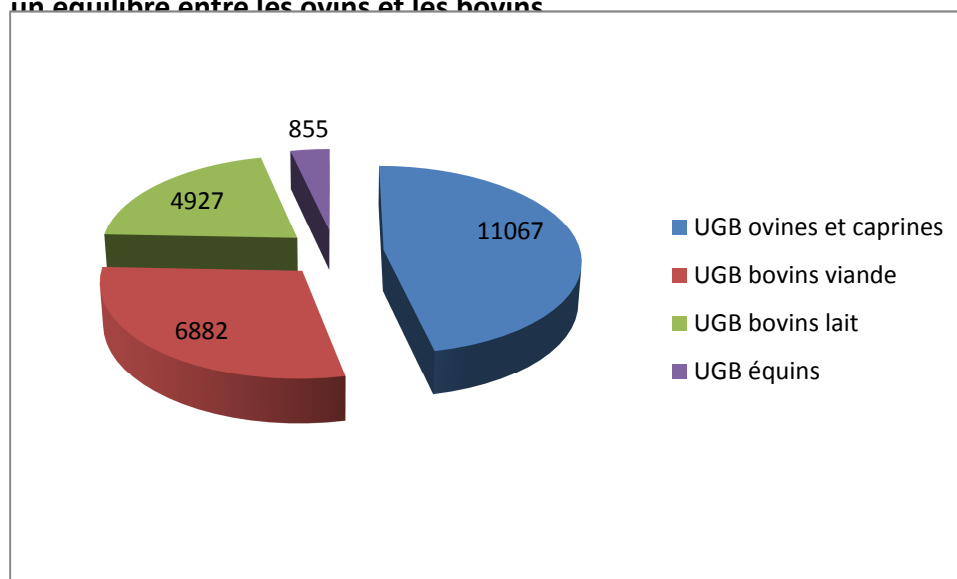
**Un territoire d'élevage et de cultures** : 1 exploitation sur 2 est consacrée à l'élevage sur ce territoire. La diversité des productions est très spécifique de ce territoire avec des productions végétales importantes (vergers, vignes, grandes cultures).

L'élevage est présent dans la quasi-totalité des communes du PAEC et compte 428 exploitations en 2012. Les systèmes d'élevage sont assez homogènes et de grande dimension. Ils sont caractérisés par une durée d'hivernage longue (de 4 à 5 mois) qui nécessite la

constitution de stocks fourragers importants, basés principalement sur la prairie temporaire en rotation avec des céréales. Mis à part sur le Dévoluy, zone de haute montagne avec peu de cultures, les exploitations du territoire sont en général autonomes pour leur alimentation et vendent le surplus de foin/céréales/paille.

Les filières d'élevage sont bien organisées, avec les coopératives du département basées à Gap Prov'alp pour les agneaux, la coopérative bovine pour les bovins viande, SODIAAL et LACTALIS pour le lait, et la SICA le montagnard pour les porcins.

**-Répartition/espèce des UGB présents sur le territoire en 2012 (chiffres déclaration PAC) : un équilibre entre les ovins et les bovins**



L'élevage ovin est dominant avec 188 éleveurs spécialisés et 69357 Brebis soit une moyenne de 369 brebis./exploitation. 3 organisations de producteurs sont présents sur le territoire : Prov'alp, Bergers du Soleil et Ciel d'Azur. Plus de la moitié des producteurs représentant 75% des brebis sont en filière organisée. Les autres commercialisent leur production principalement auprès de chevillards mais aussi de bouchers locaux, ou directement auprès des consommateurs. Une partie des éleveurs organisés produit de l'agneau label rouge « IGP de Sisteron ». 86 éleveurs ne transhument pas en alpage collectif.

L'élevage bovin comprend 73 Exploitations laitières et 107 exploitations bovins viande. Si l'élevage allaitant se développe, et se spécialise autour de troupeaux homogènes de races à viande, ce n'est pas le cas du lait, dont la production ne cesse de décroître, du fait de l'importance des investissements nécessaires, de l'astreinte due à la traite et de l'incertitude qui plane sur l'avenir de la collecte et sur le maintien des prix.

En 2012, les éleveurs bovins viande spécialisés détenaient 6351 UGB soit 59



UGB/exploitation en moyenne et les éleveurs laitiers détenaient 4927 UGB soit 67.5 UGB/exploitation. 50 éleveurs allaitants et 30 éleveurs laitiers sont sédentaires.

Deux organisations de producteurs structurent la commercialisation de viande bovine : la coopérative bovine 04-05 et l'association des éleveurs bovins 04-05. Elles ont développé une marque, « Patur'alp », pour identifier les génisses et les jeunes vaches. Les éleveurs sont majoritairement adhérents à ces structures mais d'autres commercialisent leurs animaux via des chevillards ou en vente directe.

Ce territoire est le deuxième bassin laitier après le Champsaur, en termes de volume produit (7 millions de litres). La quasi-totalité des producteurs laitiers livre à 2 grands groupes collecteurs : Sodial qui transforme localement une partie du lait et achemine le reste vers ses autres usines, et Lactalis qui collecte et expédie la totalité du lait vers ses usines hors du département. Quelques producteurs seulement transforment et vendent en direct leur production.

**Le pastoralisme** avec la pratique de la transhumance estivale sur des espaces gérés collectivement est au cœur des systèmes d'élevage et détermine les phases de production qui s'organisent autour.

Ce territoire n'est pas une zone d'accueil des grands transhumants. Les zones d'alpages collectifs sont utilisées par les éleveurs de la zone. Sur le territoire subsistent aussi quelques éleveurs sédentaires, localisés principalement dans les deux Buëch, qui estivent dans des zones pastorales proches de l'exploitation et souvent boisées.

**L'élevage caprin** est réparti sur tout le territoire avec 15 Exploitations et 780 chèvres (source syndicat caprin). Les éleveurs sont sédentaires, utilisateurs d'espaces pastoraux et principalement fromagers. Cette production a fortement augmenté ces 10 dernières années, de même que les troupeaux d'ovins laitiers.

L'élevage équin tend à se développer avec en 2012, 28 éleveurs et 561 équins.

Le territoire comprend la quasi-totalité des **éleveurs porcins** spécialisés du département : 13 éleveurs naisseurs/engraisseurs avec 1355 truies et 19500 porcs produits annuellement ce qui représente ¼ de l'effectif présent sur PACA. La filière est très organisée: les porcs sont principalement nourris avec les céréales de l'exploitation et les produits sont abattus à Gap et valorisés via la SICA le montagnard, avec l'appellation « porc de montagne » et une marque « montagnard des Alpes ».

Le territoire concentre la quasi-totalité de la **production arboricole** des Hautes-Alpes, située

le long de la Durance et du Buëch, entre 500 et 1000 m d'altitude. Sur le territoire, les vergers représentent 1600 ha et 18% des exploitations.. La production fruitière est principalement orientée vers la production de pommes golden (80%). Avec 125 000 tonnes de fruits par an, c'est la première production des Hautes-Alpes en termes de chiffre d'affaire. La totalité des vergers est irriguée. L'eau est aussi importante pour la lutte antigèle qui se fait à 90% par aspersion. 70% des pommiers et 50% des poiriers sont protégés par des filets paragrêle.

Les 2/3 de la production de fruits peuvent être stockés et conservés dans des chambres froides dont près de la moitié en atmosphère contrôlée.

Les pommes des Hautes-Alpes bénéficient du signe officiel de qualité IGP (Identification Géographique Protégée) : Pomme des Alpes de Haute Durance.

La grande majorité des arboriculteurs sont en Production Fruitière Intégrée, programme visant à raisonner au mieux les traitements (tout traitement doit être justifié) et à favoriser l'utilisation de traitements alternatifs.

Certains adhèrent aussi à des démarches comme baby food & résidus contrôlés, (contrats industriels avec certains produits interdits), global G.A.P (good agriculture proactif), vergers éco-responsables, qui ont un cahier des charges sur l'environnement mais aussi un volet économique et social.

### **-Les autres productions**

Le maraichage et les petits fruits sont peu représentés, malgré la proximité du bassin de consommation qu'est la ville de Gap.

L'apiculture est très présente sur le territoire. Le nombre d'exploitations a doublé en 10 ans.

La viticulture, autour de Tallard et Valsarres, se développe avec une coopérative et 4 vigneron indépendants. La surface en vigne n'est que d'une centaine d'ha. Ce marché de niche est très porteur du fait de la faiblesse des volumes de production et du potentiel de consommation, boosté par le tourisme.

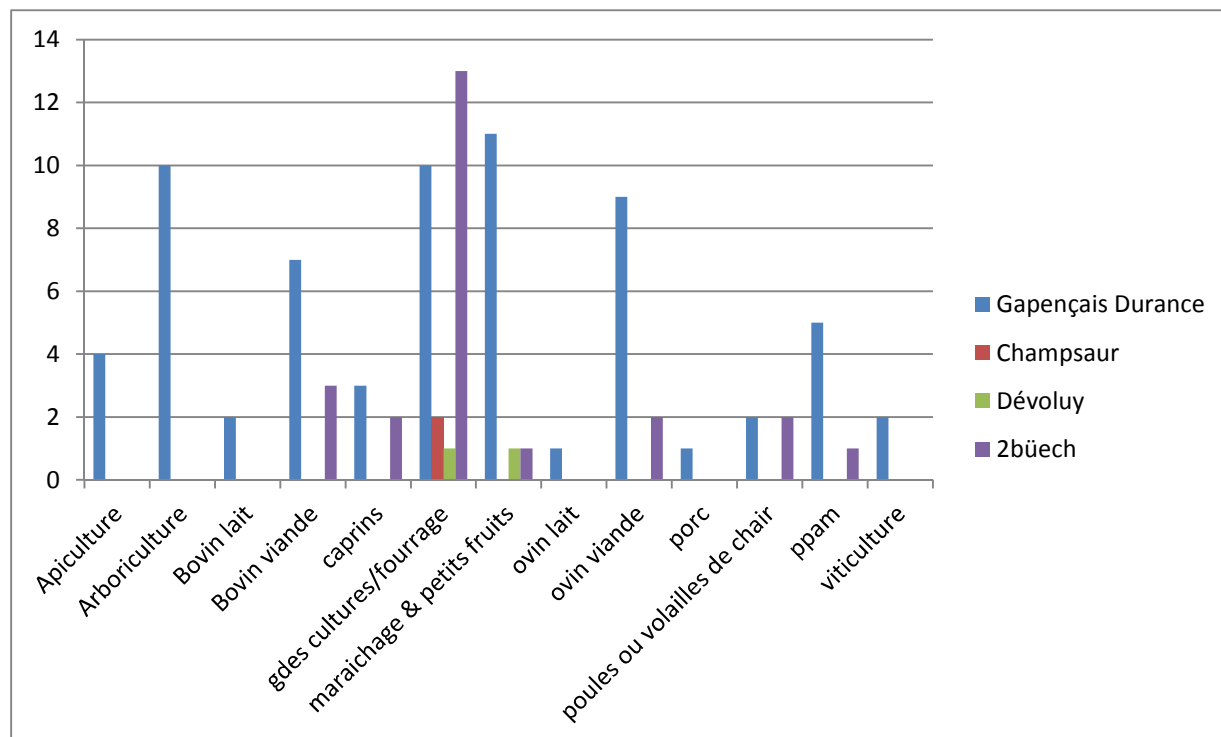
La **production biologique** est bien représentée sur le territoire du PAEC.

En 2014, 95 exploitations pratiquent l'agriculture biologique sur le territoire avec une répartition variable selon les zones. Avec 55.6% des exploitations en agriculture biologique du département, ce territoire concentre le plus grand nombre d'agriculteurs bio du département.

*(sources : service chambre)*

## -Répartition des exploitations en agriculture biologique en fonction de la production principale

(sources : service chambre)



Il est à noter sur ce territoire, une grande diversité des productions avec une prépondérance des productions végétales, principalement grandes cultures et fourrages.

Sur tout le territoire, l'enjeu principal est la reprise des exploitations qui s'arrêtent. Le seuil minimum est atteint en termes de nombre d'exploitations. Or, le prix élevé du foncier, les investissements de structure nécessaires dans les principales grandes filières traditionnelles, le manque de rentabilité en rapport des investissements, freinent les capacités de reprise des jeunes. Les exploitations en place se sont déjà restructurées et n'ont plus beaucoup de marge d'agrandissement en rapport avec la main d'oeuvre disponible. L'amélioration des conditions de reprise et de l'attractivité du métier d'agriculteur est un enjeu fort pour l'avenir de l'agriculture de la zone.

L'avenir des producteurs passera aussi par un renforcement des circuits courts pour une recherche de valorisation des productions qui est en totale adéquation avec une demande croissante des consommateurs en produits de proximité et de qualité et avec la recherche de démarcation de la destination touristique « Hautes-Alpes ». Ce développement est à réfléchir entre les différents acteurs du territoire (tourisme, artisanat, agriculture) et doit conduire à

des dispositifs pouvant fédérer le plus grand nombre (pas seulement une somme d'initiatives individuelles). Il faut réfléchir à de nouvelles organisations alliant proximité, tourisme et grandes filières.

Les exploitations d'élevage et les grandes cultures sont basées sur des pratiques extensives, respectueuses de l'environnement, modelant le paysage. La notion de marge de progrès et la sensibilisation des agriculteurs au lien entre pratiques agricoles et impact sur l'environnement est à renforcer, tout en conservant un équilibre avec l'acte productif. C'est là l'un des enjeux de la mise en place des MAEC. Cet objectif est important, particulièrement sur les zones humides aux fonctionnalités souvent méconnues.

L'autre enjeu est d'éviter les effets de la déprise en concentrant l'intervention des MAEC sur la gestion des milieux encore ouverts et/ou sur la réouverture des zones embroussaillées.

### **-Le pastoralisme collectif et ses enjeux**

#### L'activité pastorale sur le territoire du PAEC

Le territoire, bien que vaste, n'est pas le plus pastoral du département.

Il compte 69 unités pastorales à fonction d'estive utilisées par 27 500 ovins, 2060 bovins, 70 caprins et 60 équins et/ou asins pour une surface d'environ 23 000 ha. La taille moyenne des alpages est de 340 ha et ils sont utilisés en moyenne pendant 110 jours. 36 alpages sont gérés par une structure collective juridiquement constituée dont 16 Groupements Pastoraux et 3 associations. 5 autres unités sont gérées par un collectif non structuré juridiquement et 28 alpages sont individuels.

Part des unités pastorales sur la zone selon les modes et types de propriété (%) :

	Communal	État	Privé
<b>Propriété principale</b>	67 %	19 %	14 %
<b>Deuxième type de propriété</b>	15 %	4 %	23 %

#### Orientation des alpages de la zone

Les espaces pastoraux offrent des conditions naturelles souvent difficiles : une pelouse souvent rase et éparse, un relief marqué par de fortes pentes et des affleurements de cailloux et de sol nu, des formations végétales complexes constituées d'herbe fine et grossière, de buissons et d'arbres, une ressource soumise aux aléas d'un climat très sec l'été

et souvent très froid l'hiver. Par les vastes espaces qu'ils offrent, les parcours apportent cependant aussi une souplesse et une sécurité indispensables à l'alimentation des troupeaux. Espaces tampons pour les années sèches, espaces abris par mauvais temps, ils permettent une précieuse économie de foin.

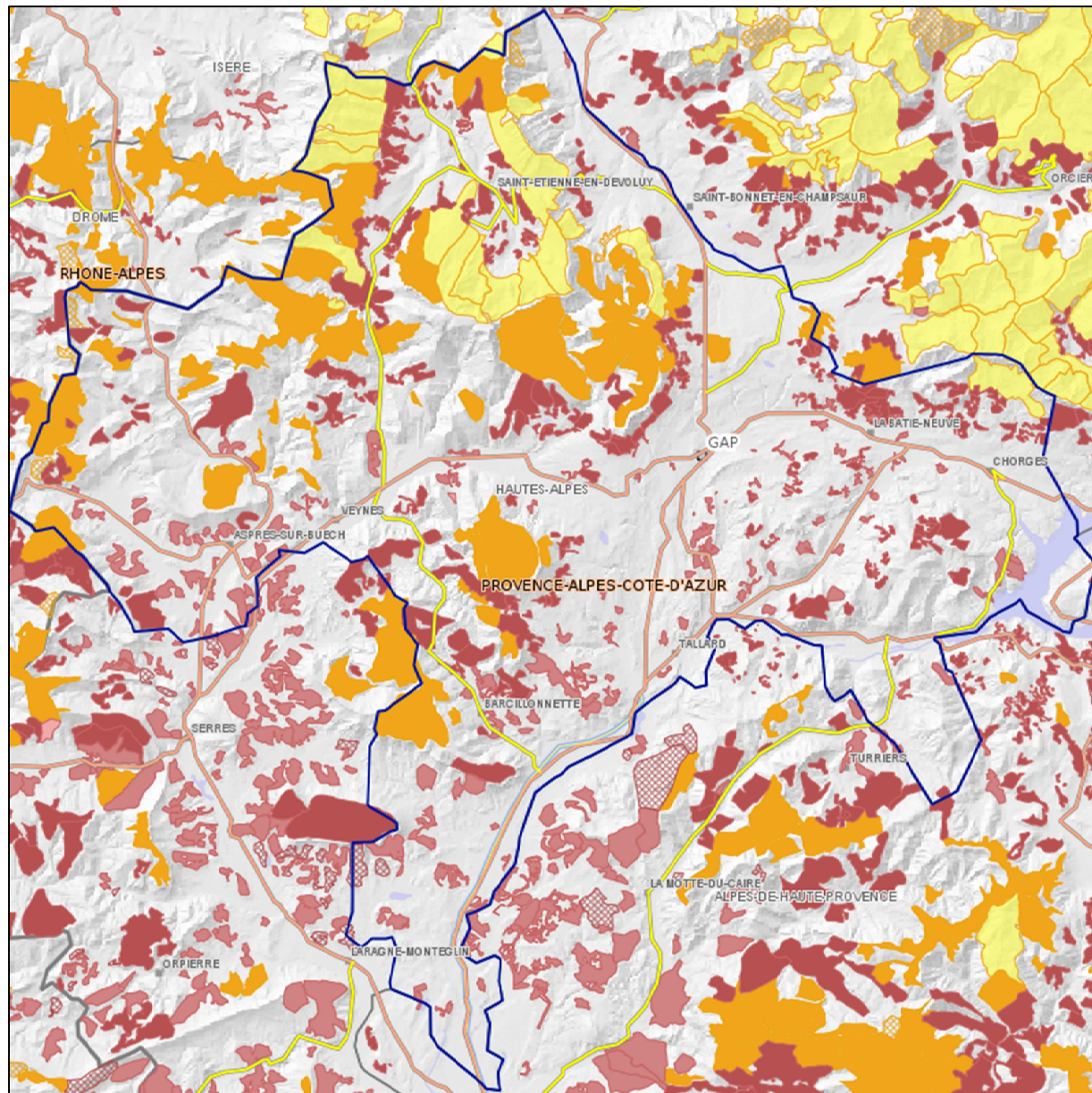
L'élevage pastoral mobilise des races locales à vocation rustique, représentant un patrimoine génétique domestique précieux, particulièrement pour les ovins avec la Mérinos d'Arles, la Préalpes du Sud et la Mourerous.

A peine plus de la moitié des alpages accueillent des ovins soit 37, le Dévoluy en regroupe une bonne partie. Une place importante est tout de même attribuée aux bovins par rapport au reste du département, ils se répartissent sur 30 unités pastorales. A noter aussi la présence d'une estive pour les caprins et d'une montagne réservée aux équins.

**Les unités pastorales (UP) à**  
**fonction d'estive et les zones**  
**pastorales (ZP)**  
 d'intersaison sur le territoire  
 du PAEC

**Légende :**

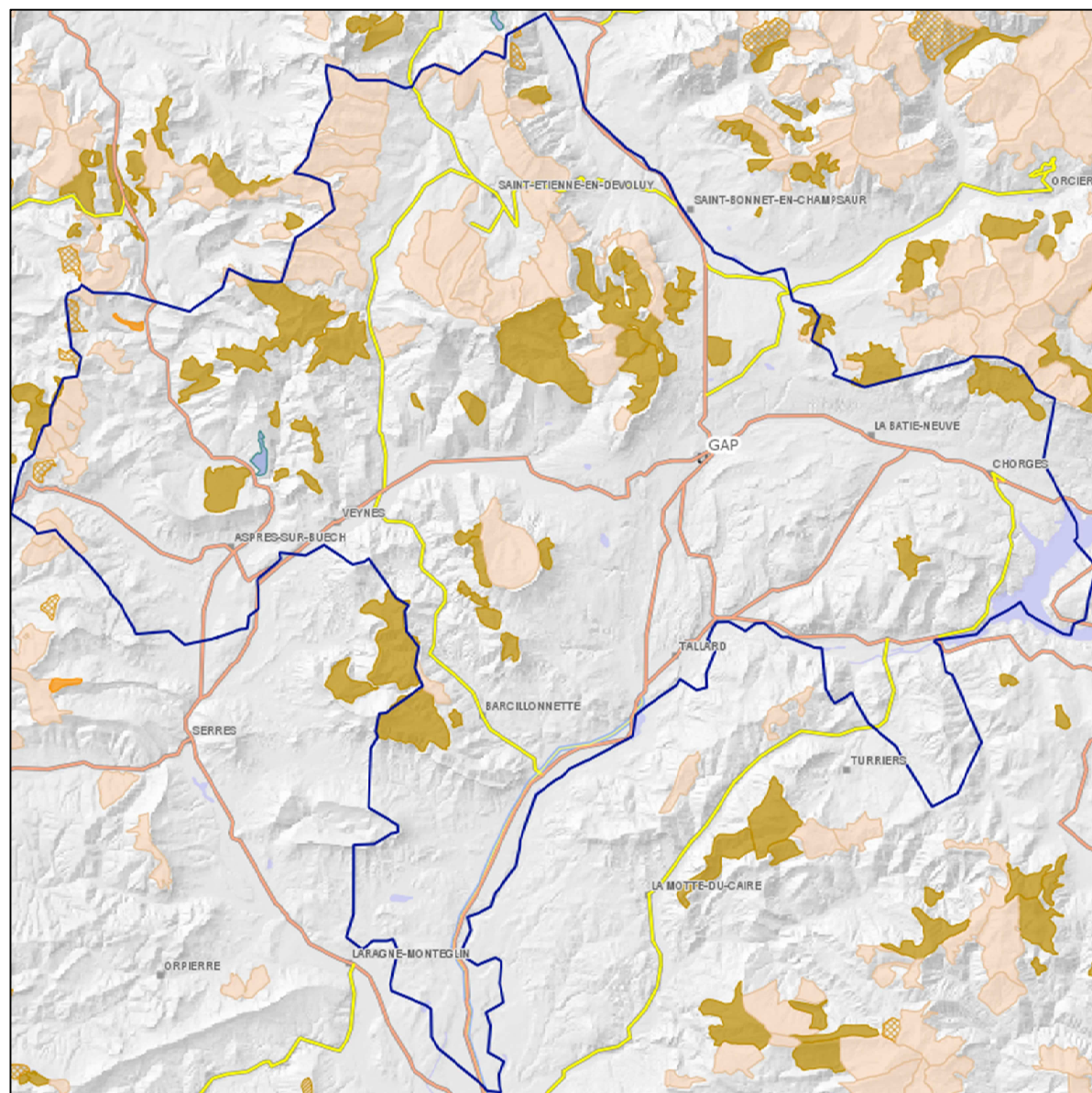
-  Eau
-  ZP de Moyenne Montagne
-  ZP de Piemont
-  ZP de Plaine et Colline
-  ZP Non Utilisée
-  UP de Haute Montagne
-  UP de Moyenne Montagne
-  UP Non Utilisée
-  Contours Départements
-  Contours régions
-  Autoroutes
-  Routes Nationales
-  Routes Départementales
-  Préfecture de Région
-  Préfecture
-  Sous-Préfecture
-  Chef-lieu de canton
-  Contour Zone



## Espèces présentes sur les alpages PAEC Dévoluy Gapençais 2 Buëch

### Légende :

-  Eau
-  Bovins
-  Ovins
-  Caprins
-  Equins/Asins
-  Mixte
-  Autre
-  UP Non utilisée
-  Autoroutes
-  Routes Nationales
-  Routes Départementales
-  Préfecture de Région
-  Préfecture
-  Sous-Préfecture
-  Chef-lieu de canton
-  Contour Zone

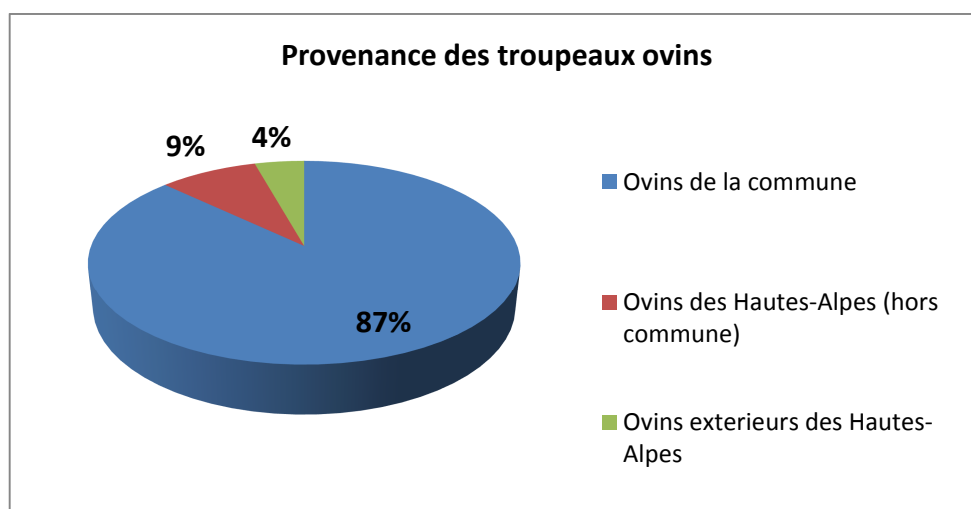


## Provenance des troupeaux

Le plus souvent, les exploitations associent dans leurs systèmes d'élevage des cultures de fourrages et de céréales, parfois assez limitée sur certains territoires du PAEC, avec l'utilisation des espaces pastoraux dès l'arrivée des beaux jours. 87 % des effectifs ovins en alpage proviennent d'exploitations sédentaires. Sur ce territoire, seulement une petite partie des exploitations sont transhumantes, et déplacent leurs troupeaux à plus ou moins grande distance, 9 % des effectifs ovins viennent des Hautes-Alpes mais en dehors de la commune de l'estive. En hiver, quelques ovins de montagne gagnent les pâturages des zones littorales plus clémentes. C'est ainsi une part importante de l'alimentation des troupeaux qui proviennent de l'espace pastoral, très variable selon l'orientation des systèmes de production, la race, l'altitude. Elle atteint facilement 30 à 50 % pour une exploitation de montagne connaissant un long temps en bergerie l'hiver.

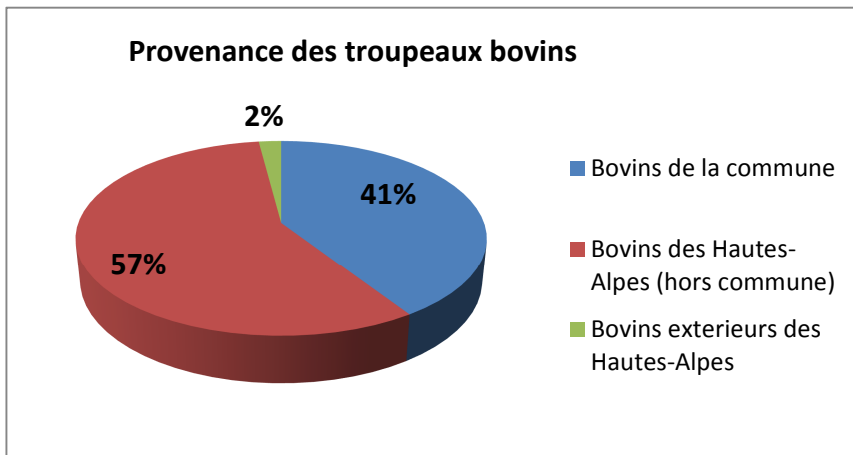
### Les ovins

Les brebis provenant de la commune où elles estivent représentent presque 90 % des effectifs. Ce territoire accueille peu de transhumants et la valorisation des estives se fait avec des troupeaux locaux.





## Les bovins



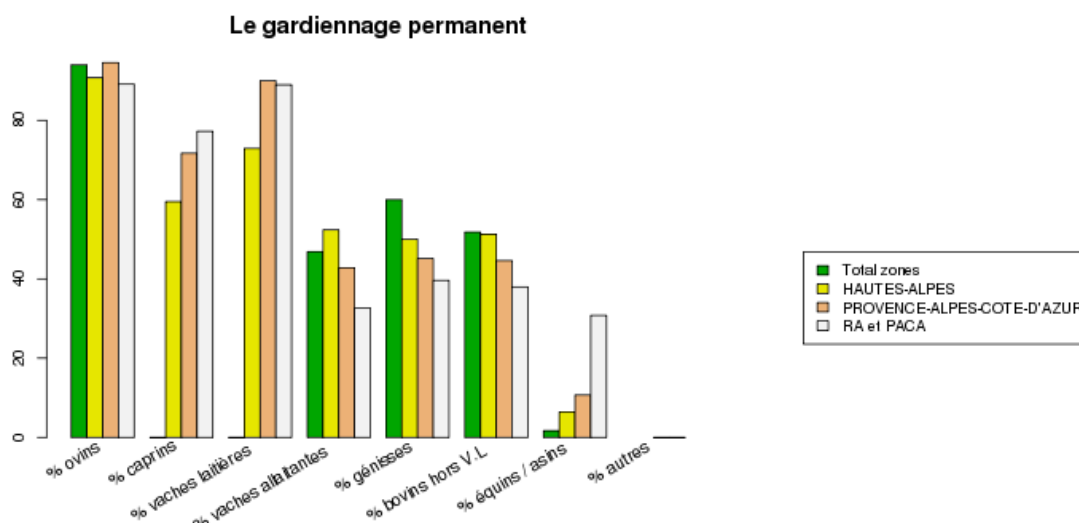
Pour les bovins la transhumance est aussi locale, à l'échelle du département, avec 41 % du cheptel qui provient de la commune et 57 % du département des Hautes-Alpes.



## Gardiennage des troupeaux

Les éleveurs mobilisent des savoir-faire spécifiques pour pâturer les parcours et les alpages. Traditionnellement, le gardiennage est très répandu pour conduire les animaux au pâturage, de la part de l'éleveur-berger ou d'un berger salarié. Sous des formes toujours renouvelées, le gardiennage s'appuie sur un important effort d'équipement permettant d'accueillir la personne affectée au troupeau : accès carrossable ou hélicoptage, cabanes pastorales, alimentation en eau et en énergie renouvelable. Il est toujours présent grâce aux effectifs importants des alpages. Les savoir-faire pastoraux concernent aussi la gestion en parcs clôturés qui permettent de gérer au plus près la ressource tout en économisant la main d'œuvre nécessaire. La clôture électrique est aujourd'hui l'équipement le plus mobilisé.

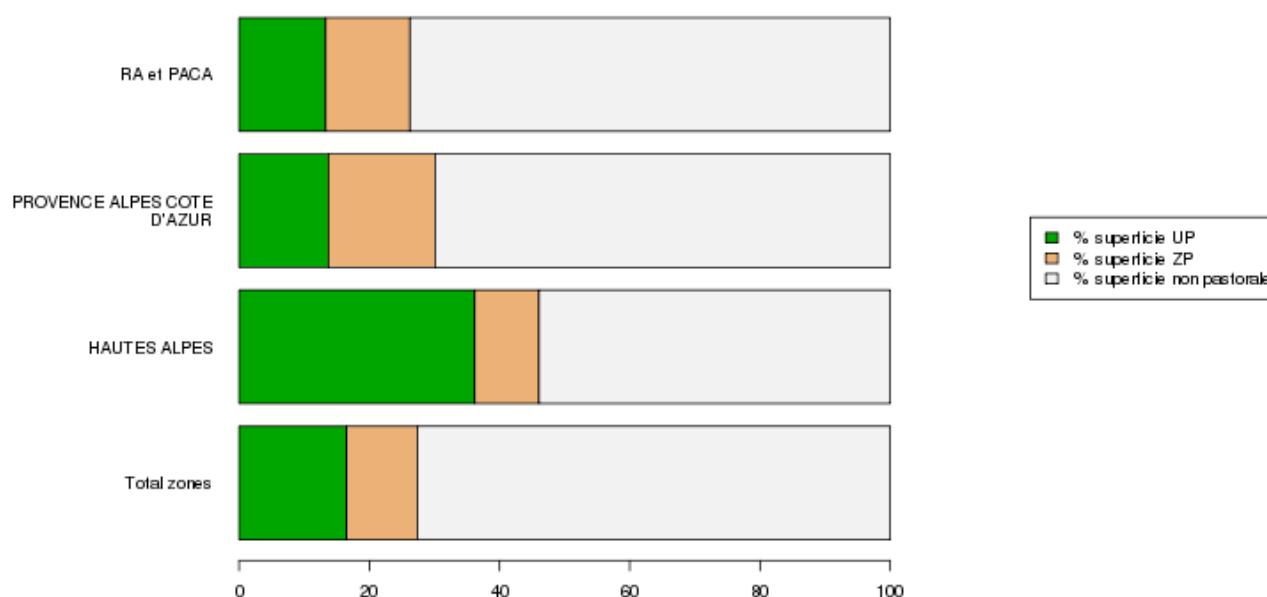
Une très grande majorité des alpages sur le territoire du PAEC sont gardés en permanence par un ou plusieurs bergers ou vachers (salariés ou non).



## Un espace pastoral caractéristique sur le territoire

Les espaces naturels pâturés couvrent en effet 23 000 hectares environ : ils concernent 9 communes sur 10 et presque 30 % du territoire du PAEC. Ils offrent une grande diversité de milieux et de possibilités de pâturage, surtout représentés par des petits alpages soit utilisés collectivement mais aussi beaucoup individuellement. Puis, il y a les parcours intermédiaires largement représentés dans le périmètre du PAEC, utilisés à l'automne et au printemps, tels que des prairies permanentes plus ou moins ouvertes, des pelouses sèches, des forêts pâturées (mélézins notamment), des milieux humides, enfin des landes plus ou moins diversifiées.

### Importance des surfaces pastorales



Les éleveurs façonnent dans la durée des troupeaux adaptés aux difficiles conditions des milieux pastoraux.

#### **MAEC et enjeux pour le pastoralisme**

Le pastoralisme est aussi devenu une donnée majeure de la protection et de la gestion des espaces naturels. Partout, les espaces pastoraux sont reconnus comme des secteurs à haute biodiversité; comme dans le cadre du réseau Natura 2000. Les enjeux de biodiversité concernent les écosystèmes des différents habitats et milieux d'alpages incluant une faune et une flore protégée ou d'intérêt patrimonial.

Par un long et patient travail de partenariat avec les gestionnaires de l'environnement et de la forêt, les éleveurs ont développé de nouvelles techniques d'aménagement et de conduite du pâturage destinées à façonner les structures de végétation ; ils contribuent ainsi à la gestion des écosystèmes en combinant objectifs de production et objectifs d'environnement, et en prenant appui pour rémunérer ces services sur les dispositifs publics de financement agro-environnemental qui se succèdent depuis 1990 sur les sites Natura 2000. Afin de maintenir cette gestion respectueuse de l'environnement, les Mesures Agro-Environnementales Climatiques se justifient sur l'ensemble des alpages du PAEC via la mesure destinée aux systèmes herbagés et pastoraux des entités collectives.

Pour les alpages ovins et bovins gérés de façon collective, les troupeaux sont gardés en permanence pour la plupart, un critère très important car il facilite la mise en œuvre de mesures agro-environnementales. La MAEC Shp collective est donc bien une mesure incontournable du territoire du PAEC car le pastoralisme est commandé par les reliefs, les sols, le climat.

**d) Démarches et actions déjà menées sur le territoire et enseignements en termes de MAE mais aussi en termes de mesures d'accompagnement**

Différentes actions agri-environnementales ont été menées sur ce territoire dans les 20 dernières années :

- **De 1994 à 2000 : Les premières mesures agri-environnementales (opérations locales)** ont vu le jour sur le secteur du Buëch-Rosannais qui comprenait une partie de l'actuel PAEC (cantons d'Aspres sur Buëch et de Barillonnette, communes de Chateauneuf d'Oze, Furmeyer et Veynes).

Ce programme contractuel d'une durée de 5 ans, monté par la chambre d'agriculture, en lien avec les associations de protection de la nature, était financé par l'Europe, le ministère de l'agriculture, le conseil général, le district du Haut Buëch et le conseil régional pour un montant total de 7 500 000 Frs. Il ciblait différents milieux via des cahiers des charges conçus localement :

- L'entretien spécifique de milieux particuliers ou espèces à protéger (pelouse rocailleuses de crête, pelouses sèches sur plateaux et sommets de butte, zones à tulipes sylvestres, pelouses steppiques, pelouses à brome et orchidées, ripisylves, prairies fraîches, cultures à messicoles) ;
- L'entretien des haies ;
- L'entretien des landes ouvertes et pré-bois à moins de 20% d'embroussaillage ;
- L'entretien des vieux prés et zones préalablement embroussaillées ;
- La conservation de surfaces plantées en espèces traditionnelles (vieux vergers, plantes aromatiques et médicinales et truffières).

Cette démarche est la première qui alliait pratiques agricoles et environnement. Les agriculteurs, d'abord réticents, ont adhéré massivement au dispositif. Grâce à une importante animation, la quasi-totalité des agriculteurs concernés ont réalisé un contrat. Le dispositif a été évalué par la chambre d'agriculture pour sa perception côté agriculteur, et par le CRAVE pour le côté environnemental et a fait l'objet de formations spécifiques. Les dossiers étaient réalisés par la chambre d'agriculture et le CERPAM. Les évaluations ont démontré principalement la perception du caractère patrimonial de ces mesures, vraie découverte et source de fierté et d'intérêt et de la part des éleveurs.

- **De 1999 à 2004 : opération locale « Maintien, entretien et rénovation des bocages du Champsaur-Valgaudemar »**

Cette opération locale était ciblée sur la zone bocagère du Champsaur et concernait les communes de la partie occidentale du Champsaur. Ce programme contractuel de 5 ans a été monté par la chambre d'agriculture et le parc des Ecrins, dans le but de préserver les haies et les zones humides exceptionnelles sur ce territoire. Les mesures concernaient l'entretien des haies (taille latérale, émondage, renouvellement), la plantation de haies, le maintien de l'ouverture des pâturages par élimination des refus et la protection de zones humides.

Ces mesures étaient financées par le Conseil Régional PACA et l'union européenne pour un montant total de 4 000 000 Frs.

L'originalité de la démarche, outre la communication et l'animation spécifique sur l'intérêt des haies et leur fonctionnalité pour l'agriculture, était la mise en place en parallèle d'une bourse au bois (programme leader) qui permettait une valorisation économique des produits issus de l'entretien de la haie.

- **De 2000 à 2011 : Contrat Territorial d'exploitation (CTE) puis Contrat d'Agriculture Durable (CAD)**

Ces deux démarches avaient un double intérêt : elles couplaient un volet investissement au volet environnemental en prenant en compte le fonctionnement global de l'exploitation et elles s'appliquaient sur l'ensemble du territoire. Elles ont connu un gros succès avant leur arrêt brutal, faute d'avoir été encadré budgétairement. Les agriculteurs qui se sont le plus vite intéressés à ces démarches sont ceux qui avaient bénéficié des opérations locales et qui étaient de ce fait, sensibilisés à la notion d'agri-environnement.

Les mesures environnementales dont les cahiers des charges avaient été régionalisés, étaient très diverses et concernaient aussi bien les prairies naturelles que les espaces pastoraux que les cultures et les linéaires (canaux haies).

De 2000 à mi-2002, sur les 294 CTE du département, 114 CTE ont été réalisés sur le territoire du PAEC avec des productions variées. 32 dossiers ont concerné des arboriculteurs.

Pour le CAD, de mi-2004 à fin 2006, les mesures ont été recentrées et des problèmes d'interaction avec la PHAE sont apparus. En excluant les zones d'herbe, les possibilités de contractualisations étaient plus limitées. 103 contrats CAD ont tout de même été réalisés sur le territoire.

La chambre d'agriculture était la structure pivot de ces dispositifs. Après avoir choisi les mesures applicables sur les différents micro-territoires avec les partenaires de l'environnement et les acteurs des filières, elle coordonnait tous les diagnostics au niveau des exploitations, le CERPAM réalisant les diagnostics sur les Alpages collectifs. De gros

moyens d'accompagnement ont été mis pour réaliser les contrats qui comprenaient un volet assez complet d'analyse économique. Une fois le diagnostic fait, l'impact environnemental de ces mesures a été peu suivi.

<b>Bilan des mesures CTE et CAD souscrites sur le territoire PAEC DDG2B</b>					
<b>Nom de la mesure</b>	<b>CTE</b>		<b>CAD</b>		<b>ou ml</b>
	<b>Surface ou ml ou nb</b>	<b>Nbre de dossiers</b>	<b>Surface ou ml ou nb</b>	<b>Nbre de dossiers</b>	
Reconversion en PT 0102A00	6,77	3	13,00	2	<b>19,77</b>
Introduction de culture en plus dans l'assolement 0201A20	5,4	1	0,00		<b>5,4</b>
Plantation et entretien de haies 0501A10	130	1	975,00	5	<b>1105</b>
Plantation et entretien d'alignements d'arbres 0502A00	60	1	0,00		<b>60</b>
Entretien de haies 0602A10	15335,50	9	43020,00	17	<b>58355,5</b>
Réhabilitation de fossés 0603A10	6974	8	1918,00	3	<b>8892</b>
Entretien de chemins 0607A00	5898	1	0,00	0	<b>5898</b>
Entretien de mares 0611A00	1	1	0,00		<b>1</b>
Entretien de canaux 0612A10&A20	17487,00	19	6649,00	9	<b>24136</b>
Entretien d'arbres isolés 0615A00	1365,00	1			<b>1365</b>
Lutte raisonnée 0801A10&A20	323,98	20	115,45	15	<b>439,43</b>
Lutte biologique 0802A20	64,77	6	6,46	2	<b>71,23</b>
Mise en place d'un couvert herbacé 0803A20	21,16	6	1,08	1	<b>22,24</b>
Désherbage mixte 0805A00	425,6	28	7,18	2	<b>432,78</b>
Diminution d'N de -20% 0901A10 & A20	597,43	33	264,96	26	<b>862,39</b>
Augmentation de la matière organique par Restitution du bois 0907A00	352,74	22	138,11	14	<b>490,85</b>
Compostage 1001A10	101	1	500,00	1	<b>601</b>
Pesée des épandeurs 1002A00 & analyse d'effluents	24,7	2	24,35	1	<b>49,05</b>

Diminution de l'irrigation 1102A10&A20	231,62	16	3,90	1	<b>235,52</b>
Retard de fauche 1601A10&A20&A30	193,9	29			<b>193,9</b>
Récolte du centre vers la périphérie 1603A00	35,68	2			<b>35,68</b>
Entretien de prairies fraîches 1806F20	5,77	2			<b>5,77</b>
Entretien des lavandes 1809A00			18,68	1	<b>18,68</b>
Réouverture lourde 1901A10&A20	19,26	6	19,99	6	<b>39,25</b>
Ouverture de parcelles moyennement embroussaillées 1902A10	1	1	5,00	5	<b>6</b>
Ouverture progressive 1902A20 & A21	17,14	5			<b>17,14</b>
Ralentissement de l'embroussaillage 1902A30	442,67	32	219,65	37	<b>662,32</b>
Stabilisation de l'embroussaillage 1902A40	176,1	15	11,64	2	<b>187,74</b>
Régression de l'embroussaillage 1902A50	11,3	3	115,98	27	<b>127,28</b>
Gestion du pâturage < 30% d'embroussaillage 1903	1134,13	74	319,21	37	<b>1453,34</b>
fauche des refus de pâturage 1903C00	363,17	38	73,00	12	<b>436,17</b>
Entretien des prairies de fauche 2001	1692,12	107	710,60	57	<b>2402,72</b>
Entretien des prairies pâturées 2002	94,7	12			<b>94,7</b>
Conversion bio	1214,43	20	21,61	1	<b>1236,04</b>
					0
TOTAL mesures environnementales hors bio (en €)	3263417,20		196912,98		

## Engagements en MAET

	Année engagement										Total	unité	SOCLEH..		HERBE..					LINEA..		OUVERT..		PHYTO				
PA_B UEC_F O1												1 121	1 121	real											X			
PA_B UEC_P A1														HA		X		X										
PA_B UEC_P A2														HA		X		X										X
PA_CE UZ_AL 2														HA				X			X							X
PA_CE UZ_PA 1														HA		X		X										X
PA_CE UZ_PA 2														HA		X		X										X
PA_DE VO_AL 2														HA				X			X							X
PA_DE VO_AL 4														HA				X		X								X
PA_DE VO_H A1														HA														X
PA_DE VO_H A2														real														X
PA_DE VO_P A1														HA		X		X										X
PA_DE VO_P A3														HA		X		X										X
PA_DE VO_PF 1														HA														X





- **De 2007 à 2014 : Les MAET**, dispositif de contractualisation de 5 ans, ouvert chaque année mais uniquement centré sur les zones Natura 2000, avec un cahier des charges construit à partir de briques nationales. La contractualisation s'est étalée dans le temps selon la date de fin des CTE, dont ce nouveau dispositif prenait le relais, avec deux années principales de contractualisation : 2007 et 2008 et trois années de renouvellement 2012, 2013 et 2014.

En 2014, les contrats réalisés de 2010 à 2014 sont en cours.

Ils représentent sur le territoire 46 contrats sur les exploitations et 9 bénéficiaires pour 16 alpages sur les espaces collectifs..

Les mesures étaient principalement ciblées sur les prairies naturelles de fauche et l'entretien des zones pastorales utilisées collectivement ou individuellement, avec un plan de gestion et dans certains cas, un entretien mécanique supplémentaire. L'entretien de haies et de canaux a été également souscrit. Seules des mesures à obligation de moyen étaient proposées. (cf tableau joint). Sur les alpages, les pratiques mises en place par les bergers et les éleveurs répondent à des enjeux environnementaux et à une gestion adaptée de la ressource pastorale en fonction des milieux.

En 2007 et 2008, des réunions d'information sur chaque secteur ont permis de faire connaître la démarche. Ensuite, les bénéficiaires potentiels étaient ciblés et contactés individuellement. Il n'y a pas eu de formation ou d'accompagnement spécifique après la contractualisation sur ce secteur.

- **En 2012, le territoire du PAEC a bénéficié d'une MAET spécifique aux zones humides identifiées par le CEN** sur le gapençais. (appel à projet) avec la définition d'une mesure à obligation de résultat de type « prairie fleurie » avec des espèces adaptées aux zones humides. Malgré une animation spécifique, peu de contrats ont pu être effectués. Le bilan n'est que de 4 agriculteurs contractants pour 10 zones humides et 20.92 ha. Un bilan des points de blocage a pu être établi et servira à améliorer l'efficacité de cette mesure pour le nouveau dispositif. (cf document sur CD)

La chambre d'agriculture a toujours été au cœur des dispositifs, tant en termes d'animation qu'en termes de montage des diagnostics auprès des exploitants. De même, le CERPAM jouait un rôle similaire auprès des gestionnaires d'alpage collectif.

Il existe un partenariat ancien entre l'agriculture et l'environnement dans les Hautes-Alpes où l'enjeu est la conservation de la biodiversité.

Depuis 2007, tous les dossiers sont montés en binôme entre la chambre d'agriculture (ou le CERPAM) spécialistes des dossiers PAC et les gestionnaires de l'environnement, animateurs natura 2000 ou parcs. Cette procédure qui allie la double compétence, a montré son efficacité tant au niveau du choix des mesures les mieux adaptées aux milieux que de l'amélioration de la sensibilisation des agriculteurs à l'environnement. De plus, Olivier Senn, phyto-écologue indépendant, a effectué un suivi sur différents types de milieux pour évaluer l'impact des MAET mises en place. Ses conclusions serviront d'enseignements pour la prochaine programmation. (annexe 4)

### **e) Identification des marges de progrès (indicateurs en année 0 à définir pour suivre l'évolution)**

L'évolution peut se suivre par le nombre de dossiers réalisés / dossiers potentiels et par le nombre d'hectares sous contrat. Les progrès à réaliser peuvent être de deux ordres : amélioration du dispositif et amélioration des pratiques agricoles.

Pour le dispositif, les progrès concernent surtout :

- Pour les mesures surfaciques, un ciblage des mesures sur les habitats jugés prioritaires dans les DOCOB ;
- Un développement du nombre d'agriculteurs impliqués et sensibilisés à l'environnement ;
- L'accompagnement et le suivi des contrats en cours avec des formations complémentaires à organiser, une visite éventuelle à mi-parcours pour évaluer le résultat et éventuellement ajuster les plans de gestion, si nécessaire
- Pour les contrats sur les zones utilisées collectivement, un accompagnement spécifique peut s'avérer utile, en particulier en cas de changement de berger (visite de début d'estive) mais aussi pour vérifier l'efficacité des mesures engagées (visite de fin d'estive) ;

Des marges de progrès sont aussi possibles au niveau des pratiques :

- **Au niveau des alpages,**

> La gestion collective : aujourd'hui certains alpages sont gérés avec des systèmes de prise en pension d'animaux avec peu de transparence. Une vraie gestion collective serait plus transparente. Indicateurs : nombre d'alpages gérés par une structure collective.

> La gestion des milieux avec parfois des déséquilibres de pâturage ou un niveau de pâturage inadapté au milieu. L'amélioration de la gestion permettra d'assurer le renouvellement de la ressource et de la biodiversité sur le long terme. Indicateurs : nombre d'alpages avec plan de gestion.

> L'aide apportée aux gestionnaires d'alpage permettra de stabiliser des emplois notamment de bergers et d'améliorer la reconnaissance de leur savoir-faire.

- **Au niveau des prairies de fauche,**

> L'objectif recherché est l'arrêt de la baisse des surfaces en Prairie permanente fauchée. Indicateur : surfaces au départ.

> Il faut également travailler sur l'amélioration agro-écologique des prairies. Des actions seront conduites en parallèle des MAEC pour parvenir à cet objectif. Indicateurs : surfaces engagées en MAEC et présence des agriculteurs aux formations.

- **Au niveau des pâturages d'intersaison,**

> Il est nécessaire de faire évoluer la manière d'appréhender les broussailles et la gestion des surfaces pâturées. Des actions seront conduites en parallèle des MAEC pour parvenir à cet objectif. Indicateurs : surfaces engagées en MAEC et présence des agriculteurs aux formations.

- **Au niveau des zones humides,**

> L'enjeu est le maintien du caractère humide de ces zones. Indicateur : surfaces engagées

> Des pratiques spécifiques sont nécessaires sur ces milieux. L'objectif est donc l'amélioration de la gestion de ces milieux par une meilleure connaissance des interactions entre pratiques agricoles et maintien de la zone humide.



- 
- 
-

- **Au niveau de la culture de céréales d'automne,**
  - L'intérêt des messicoles sera à expliquer aux agriculteurs.



- **Au niveau de l'arboriculture :**

Les arboriculteurs se sont déjà engagés vers une réduction du nombre de produits phytosanitaires depuis les 10 dernières années. L'intérêt de la démarche est d'accompagner et d'accélérer les changements de pratique initiés.



## 1.2 Délimitation du PAEC avec les différents zonages (ZAP-ZIP)

La chambre d'agriculture et les différents partenaires ont souhaité formaliser une cartographie des zones d'intervention prioritaires (ZIP) correspondant aux Zones d'Action Prioritaire (ZAP) prédéfinies par l'appel à projet.

Les ZIP sont comprises dans les ZAP à enjeux « biodiversité » et à enjeux « herbe ».

Ainsi, 3 Zones d'intervention prioritaires sont proposées pour le territoire:

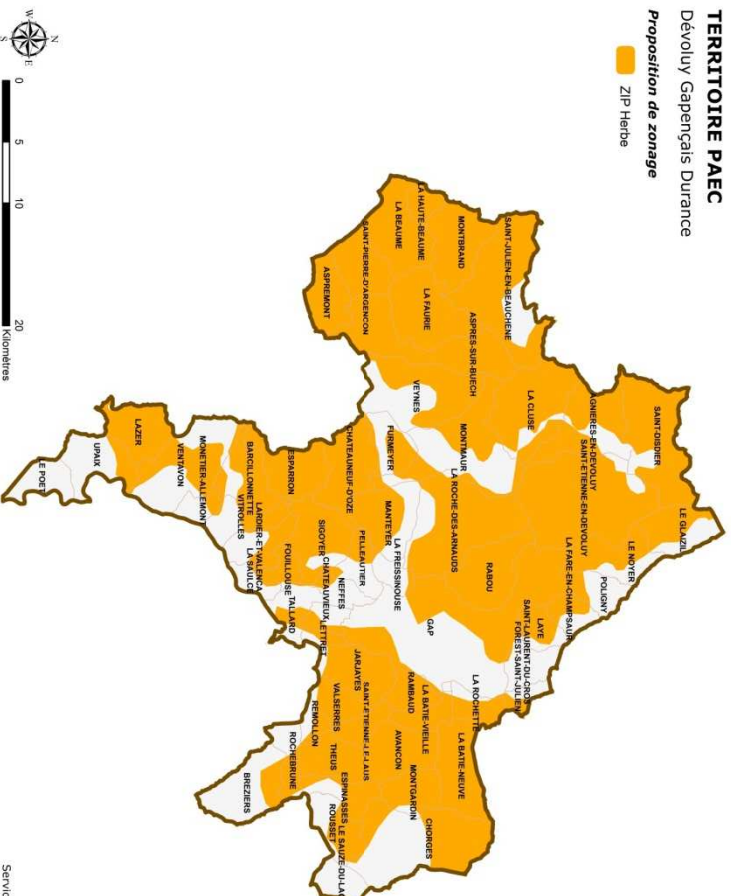
- ZIP « Natura 2000 » : cette ZIP, au sein de la ZAP « biodiversité », est la plus grande car elle reprend tous les périmètres Natura 2000 compris dans le périmètre du PAEC (Dévoluy, Buëch, Manteyer, Céuse, Seymuit, Crigne, Durance). D'une surface totale de 45 179 ha, cette ZIP vise à prendre en compte les enjeux environnementaux décrits dans les DOCOB des différents sites.
  
- ZIP « biodiversité » : Cette ZIP reprend les enjeux biodiversité situés en dehors des zonages Natura 2000 :
  - Zones humides inventoriées par le CEN en 2012, hors site Natura 2000, d'une surface totale de 2849 ha comprises dans la ZAP biodiversité/zones humides
  - Les corridors retenus dans le SRCE, hors site Natura 2000, d'une surface totale de 5153 ha, compris dans la ZAP Biodiversité/Trame verte.
  
- ZIP « alpages collectifs » : Cette ZIP, au sein de la ZAP « Enjeu Maintien des surfaces en herbe et des surfaces pastorales », comprend toutes les unités pastorales identifiées dans l'enquête pastorale.

## TERRITOIRE PAEC

Dévoluy Gapençais Durance

Proposition de zonage

ZIP Herbe



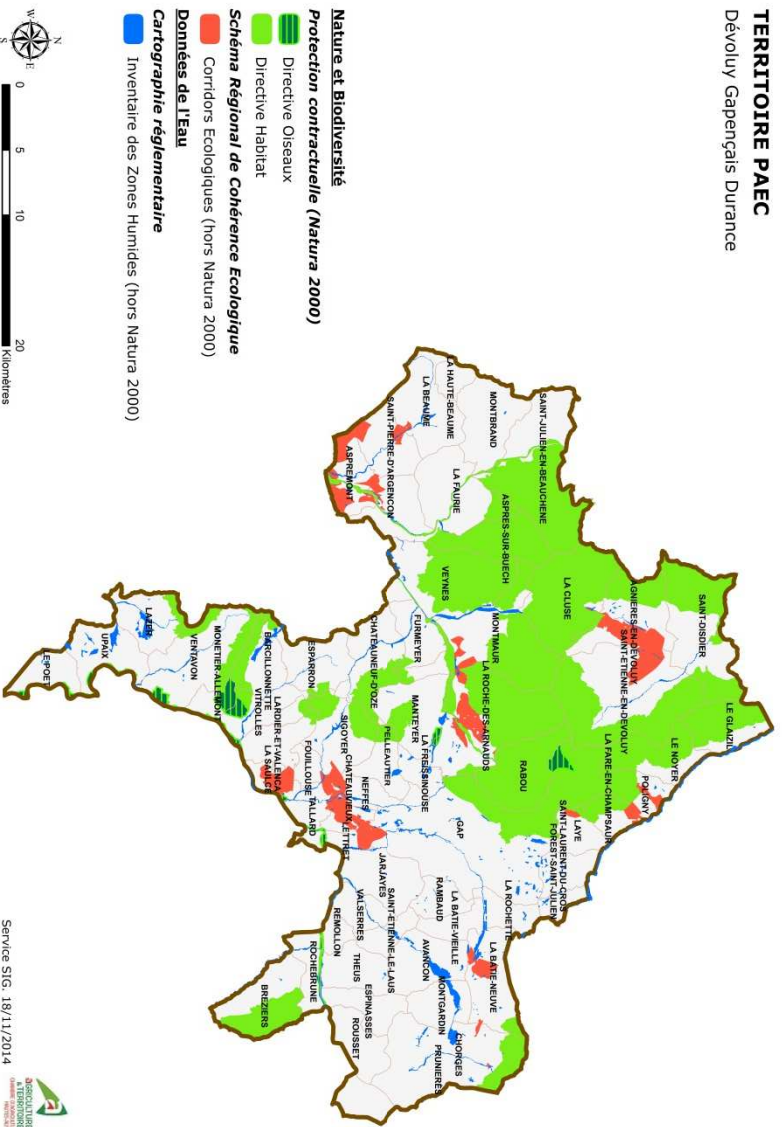
Service SIG. 18/11/2014



## TERRITOIRE PAEC

Dévoluy Gapençais Durance

- Nature et Biodiversité**
- Protection contractuelle (Natura 2000)**
- Directive Oiseaux
- Directive Habitat
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique**
- Corridors Ecologiques (hors Natura 2000)
- Données de l'Eau**
- Cartographie réglementaire**
- Inventaire des Zones Humides (hors Natura 2000)



Service SIG. 18/11/2014



## 2. Objectifs et plan d'actions



## 2.1 Objectif et stratégie du PAEC pour répondre aux enjeux

Des grands enjeux ont été listés sur la base du diagnostic cf. ci-dessus

Les objectifs de ce PAEC seront donc de mettre en place des mesures permettant :

- d'encourager la gestion collective des alpages
- de maintenir les milieux ouverts par le pastoralisme notamment les habitats d'intérêt communautaire
- d'inciter à une gestion équilibrée des alpages
- de préserver les milieux et espèces rares
- d'inciter à la fauche des prairies permanentes et à une bonne gestion agro-écologique de ces milieux
- de préserver les milieux humides
- de maintenir et entretenir les infrastructures agro-écologiques
- de préserver les plantes messicoles
- de préserver les vergers traditionnels de plein champ
- de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires en arboriculture présente le long du Buech et de la Durance

Le dispositif contractuel MAEC, par son caractère incitatif, est un bon moyen de sensibiliser les agriculteurs à l'agro-écologie, c'est-à-dire continuer de produire tout en prenant en compte la biodiversité et l'environnement pour que la ressource utilisée par l'agriculture se renouvelle dans de bonnes conditions.

Ainsi la stratégie de ce PAEC est :

- de répondre aux enjeux agro-environnementaux et climatiques grâce à la mise en place de MAEC sur des enjeux ponctuels de préservation ou plus globaux
- de mettre en place les conditions de suivi, de conseils, de formation permettant aux agriculteurs de faire évoluer leurs systèmes
- d'accompagner les pratiques respectueuses de l'environnement d'investissements en adéquation avec le résultat attendu.

## 2.2 Liste des MAEC proposées et objectifs de contractualisation

Les différentes MAEC retenues pour répondre aux enjeux environnementaux et agricoles du territoire ont été choisies avec la participation des acteurs locaux (agriculteurs, membres du comité technique, élus...) et des possibilités offertes par les cahiers des charges des engagements unitaires nationaux. Le tableau ci-après résume les mesures choisies en explicitant les ZIP sur lesquelles elles peuvent s'appliquer, leur justification au regard des enjeux des ZIP et les objectifs de contractualisation.

Si certains choix ont déjà été faits sur le contenu des cahiers des charges (périodicité...), afin de calculer le montant/ha de chaque mesure, la rédaction des notices et de leur contenu exact sera faite dans un deuxième temps.



Nom ZIP et surface	ZAP	Type d'espace	Objectif	Mesures	Montant
ZIP SHP 2	Herbe	Alpages	Maintenir une gestion collective, adapter le chargement à la ressource et éviter les dégradations	SHPO2 <i>Opération collective systèmes herbagers et pastoraux - maintien</i>	47,15 €
2000 Natura ZIP x ha	Biodiversité/ N2000	Alpages	Inciter à une bonne gestion éco-pastorale des alpages à forts enjeux et préserver les espèces et milieux rares	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €
			Maintien de la biodiversité dans les les pelouses et landes en sous-bois	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> HERBE_10 <i>Gestion de pelouses et landes en sous bois</i>	117,24 €
			Maintenir l'ouverture des milieux en renforçant l'impact du troupeau lorsque cela est nécessaire et sur des végétations qui ne sont pas favorisées par ces pratiques	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_02 <i>Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle</i>	113,60 €
				HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_03 <i>Maintien de l'ouverture par brûlage ou écobuage dirigé</i>	97,31 €
		Prairies perma-	Maintenir la richesse floristique et un bon équilibre agro-	HERBE_07 <i>Maintien de la richesse floristique d'une prairie perma-</i>	66,01 €

		écologique des PPF	nente	
	nentes fauchées			
		fauche	<i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i>	69,86 €
		sation par un retard de fauche et pas de fertilisation	<i>azotée sur prairies et habitats remarquables</i>	119,96 €
	individuels	prés...)	<i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €
		bois	<i>Gestion de pelouses et landes en sous bois</i>	117,24 €
			<i>Ouverture d'un milieu en déprise</i>	190,12 €
		les animaux en complément de la gestion pastorale	<i>Maintien de l'ouverture par brûlage ou écobuage dirigé</i>	97,31 €

			ne sont pas favorisées par ces pratiques	<p>MEPDE 02            Amélioration de la gestion pastorale            MEPDE 03            Amélioration de la gestion pastorale</p> <p><i>manuelle</i></p>	113,60 €	
			hors alpages	prés...)	<p>MEPDE 02            Amélioration de la gestion pastorale</p>	75,44 €
				humides	<p>MEPDE 07            Amélioration de la gestion pastorale</p> <p><i>nente</i></p>	66,01 €
				fauche et interdire la fertilisation	<p>MEPDE 02            Amélioration de la gestion pastorale            MEPDE 03            Amélioration de la gestion pastorale</p> <p><i>azotée sur prairies et habitats remarquables</i></p>	119,96 €
				Maintenir et entretenir les mares	<p>UNEPA 07            Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau</p>	149,16 €
				Maintien de la biodiversité liée aux canaux d'irrigation	<p>UNEPA 02            Entretien de canaux d'irrigation            MEPDE 03            Amélioration de la gestion pastorale</p> <p><i>lières</i></p>	1,29 €
			agro-écologique	Maintenir et entretenir les haies	<p>UNEPA 04            Entretien de haies localisées de manière pertinente</p>	0,36 €

Natura 2000	humides/	Arboriculture	Maintenir et entretenir es arbres têtards	UNEA 02 <i>Entretien d'arbres isoles ou en alignements</i>	3,96 €
			Maintenir et entretenir les arbres des prés vergers	MAIEUC <i>Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers</i>	155,26 €
		Arboriculture	Mise en place de la lutte biologique	UNTE 07 <i>AMENAGEMENT D'UN VERGER EN MODE "BIEN ETRE" sexuelle</i>	228,13 €
			Mise en place de la lutte biologique	UNTE 07 <i>AMENAGEMENT D'UN VERGER EN MODE "BIEN ETRE" modalités</i>	700,00 €
			Réduction de l'utilisation de traitements phytosanitaires	UNTE 07 <i>AMENAGEMENT D'UN VERGER EN MODE "BIEN ETRE" PHYTO 01 Bilan de stratégie de protection des cultures</i>	196,98 €
		tomne	adaptées	UNTE 02 <i>Absence de traitement herbicide</i>	99,66 €
Natura 2000	humides/	hors alpages	torale adaptée	HEPE 02 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €
			humides	HEPE 07 <i>AMENAGEMENT D'UN VERGER EN MODE "BIEN ETRE" nente</i>	66,01 €

			fauche et interdire la fertilisation	HERDF_02 Fertilisation azotée réduite HERDF_03 Fertilisation azotée réduite <i>azotée sur prairies et habitats remarquables</i>	119,96 €
			Maintenir et entretenir les mares	UNIFA_07 <i>Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau</i>	149,16 €
ZIP corridors SRCE hores Natura 2000	Biodiversité / corridors SRCE	Pratiques agricoles	écologique des PPF	HERDF_07 Fertilisation azotée réduite <i>écologique des PPF</i>	66,01 €
			Maintenir et entretenir les haies	UNIFA_04 <i>Entretien de haies localisées de manière pertinente</i>	0,36 €
		Pratiques agro-écologiques	Maintien de la biodiversité liée aux canaux	UNIFA_06 Fertilisation azotée réduite <i>Maintien de la biodiversité liée aux canaux</i>	1,29 €
		Messicoles	adaptées	SUTER_03 <i>Absence de traitement herbicide</i>	99,66 €

## 2.3 Mesures complémentaires

Afin de se donner les moyens d'atteindre les objectifs du PAEC, l'engagement de mesures complémentaires incluses dans le programme de développement rural est nécessaire, en sus des autres mesures de développement local et de l'animation du programme.

La mise en œuvre du PAEC nécessite plusieurs phases :

- Animation :
  - MAEC individuelles : cette animation sera réalisée par la Chambre d'Agriculture, le CEN PACA pour les zones humides et les animateurs Natura 2000 du territoire. Elle se fera sous la forme de réunions sectorielles, d'articles de presse et d'envois de courrier puis de rendez-vous avec chaque agriculteur.
  - MAEC Collectives : pour la MAEC SHP2 et pour les autres mesures en alpage, les GP gérant des alpages à enjeux forts seront contactés par le CERPAM
- Montage des dossiers :
  - Le montage des dossiers nécessite l'élaboration des plans de gestion et des diagnostics d'exploitation et une numérisation des engagements afin d'insérer la demande dans le dossier PAC:
    - MAE individuelles : les diagnostics d'exploitation et les plans de gestion seront réalisés par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes avec l'appui des animateurs Natura 2000 et du CEN PACA (le cas échéant).
    - MAEC en alpages : les plans de gestion éco-pastoraux seront co-élaborés par le CERPAM et les animateurs Natura 2000.
- Suivi annuel des mesures : il est réalisé par la chambre d'agriculture mais aussi les animateurs Natura 2000, notamment pour le suivi de la réalisation des plans de gestion éco-pastoraux en zones pastorales et de leur efficacité sur l'évolution des milieux.
- Formations : elles seront organisées par la Chambre d'Agriculture ou le CERPAM en collaboration avec les animateurs Natura 2000.
- Evaluation : cf paragraphe dédié.



## 2.4 Articulation avec les autres actions du développement local

Ce territoire bénéficie de mesures de développement particulières qui devront être renforcées :

- **Marques :** La chambre d'agriculture a développé depuis quelques années, la marque « Hautes-Alpes naturellement » pour démarquer les produits locaux. C'est une démarche qui permet d'intégrer aussi les transformateurs et les restaurateurs, ce qui permet un vrai développement local et une visibilité des produits locaux vis-à-vis des consommateurs qui en sont demandeurs.
- **Animation territoriale :** la chambre d'agriculture s'est dotée d'animateurs territoriaux déployés sur tous les territoires pour développer des thématiques spécifiques auprès des agriculteurs mais aussi pour développer les circuits courts
- **Maintien des outils de transformation et d'abattage :** ce territoire a la chance de posséder le plus gros abattoir du département, le siège des coopératives, deux fromageries, des organisations de producteurs fruitières, qui sont des outils essentiels pour la valorisation des produits.
- **Développement de l'agri-tourisme.**
- **Accompagnement des agriculteurs cédants et recherche de repreneur et de formules innovantes de reprises,** face aux investissements souvent très importants du fait de la taille des exploitations du territoire.
- **Un suivi de fermes arboricoles est effectué dans le cadre d'écophyto pour accompagner l'évolution des pratiques et pratiquer des expérimentations,** grâce également à la présence d'un verger expérimental sur le territoire .

## 2.5 Actions et outils complémentaires mobilisés (lien mesures PDR)

Des mesures complémentaires seront mobilisées pour renforcer l'application des MAEC et remplir les objectifs de ce Projet.

- **Aide à l'investissement en équipements pastoraux (cabanes, parcs...), en intervention de débroussaillage...** pour parvenir à une bonne gestion des alpages, de bons équipements étant nécessaires. Par exemple, les cabanes doivent être suffisantes et en bon état pour accueillir dans de bonnes conditions les bergers et leur permettre d'accomplir leur travail.
- **Afin d'améliorer la connaissance des alpages et l'adéquation entre la ressource et les pratiques de gestion,** il peut être nécessaire d'établir des diagnostics pastoraux fins, à la demande des collectivités. Ces diagnostics sont accompagnés par le FEADER.
- **Certains investissements qui n'ont pas de lien avec la production mais qui permettent de meilleures pratiques environnementales (achat de broyeurs, épareuses à scies,**

barre d'effarouchement...) devraient être accompagnés pour renforcer l'impact environnemental des exploitations.

- Prédation : les mesures d'aides aux éleveurs face à l'arrivée du Loup sont complémentaires des MAEC bien que souvent antinomique avec une bonne gestion pastorale des milieux.
- Natura 2000 : l'appui à l'animation Natura 2000 permet aux animateurs de suivre la mise en place des MAEC pour les aspects environnementaux (participation aux plans de gestion et diagnostics).
- La mesure de Conseils pour l'adaptation des systèmes de production et pour la réalisation des diagnostics pastoraux serait utile à mobiliser.
- La mesure sur l'innovation, l'acquisition de compétences, action de démonstration et échanges d'expérience peut venir en complément pour communiquer et accompagner les agriculteurs vers de meilleures pratiques. Ces mesures pourront être complétées par des fonds vivea pour les formations.
- LEADER : Le territoire est à cheval sur deux pays porteurs de leader qui pourrait accompagner l'animation du dispositif, seuls garante du succès de la démarche.

Toutes actions en faveur de l'installation de nouveaux agriculteurs, de la valorisation de la production, de l'amélioration de la rentabilité des exploitations, vont également dans le sens du PAEC. De même, les actions foncières qui pérennisent l'utilisation agricole du foncier, organisent et améliorent le parcellaire, favorisent les échanges et la maîtrise foncière, sont à mobiliser. Une charte foncière vient d'ailleurs d'être validée sur le département.

### 3. Les acteurs du PAEC



### 3.1 L'opérateur et ses partenaires

La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a acquis une grande expérience dans le domaine de l'agri-environnement. En effet, elle participe au développement des dispositifs successifs alliant agriculture et environnement depuis le début de leur création (soit depuis les années 1990) avec définition, élaboration puis montage et suivi des dispositifs avec la DDT et des partenaires de l'environnement divers selon les époques et les territoires couverts. Nous sommes donc très impliqués dans ces projets, habitués aux démarches partenariales sur ces sujets et conscients de l'adéquation qui existe entre notre agriculture de montagne à haute valeur naturelle et le maintien d'un haut niveau de qualité de notre environnement.

Dans les Hautes-Alpes, il existe aussi un groupe de travail départemental qui a été mis en place lors de la dernière programmation de FEADER. Il comprend les acteurs de l'environnement (animateurs Natura 2000, CEN-PACA, CBNA, parcs), la chambre d'agriculture, le CERPAM et les administrations DREAL et DDT05. Ce groupe se réunit au minimum deux fois par an, à l'initiative de la DDT. C'est le lieu d'échange et de coordination des actions agri-environnementales menées sur le département.

C'est lors de ce groupe de travail que la répartition du département en 5 territoires de PAEC a été faite. La chambre d'agriculture, de par sa légitimité d'action à l'échelle départementale, était la plus à même de coordonner le travail pour monter un PAEC sur les territoires hors parc. Ce choix de portage a été validé par les élus de la chambre d'agriculture lors de la dernière commission territoire du 31 octobre 2014 et approuvé lors du bureau du 12 novembre 2014 (cf extrait du PV en annexe).

Aussi, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, en collaboration avec le CERPAM, les animateurs Natura 2000 du territoire, l'animatrice Natura 2000 départementale, la DDT et le CEN-PACA, propose un projet agro-environnemental et climatique à l'échelle du territoire Durance Dévoluy Gapençais, deux Buech.

### 3.2 L'organisation du travail

#### a) Rôle de la Chambre d'Agriculture :

En tant qu'opérateur, la chambre d'agriculture assumera l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, à savoir :

- La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire concerné avec l'installation d'instances de concertation (comité de pilotage et comité technique),
- Le lien avec les financeurs et l'administration (Conseil Régional, DRAAF, DDT, DREAL, ASP),
- La définition précise des mesures avant la période de contractualisation,

- La communication auprès des agriculteurs (réunions d'information, courriers ciblés, article de presse... ) et l'évaluation du PAEC,
- La mise en place d'une animation à l'échelle du périmètre du PAEC, en lien avec les partenaires techniques,
- Le montage des dossiers chez les agriculteurs (sur la base d'un diagnostic agricole et environnemental) en partenariat avec les acteurs de l'environnement, Le suivi et l'accompagnement des agriculteurs engagés,
- La recherche de mesures complémentaires d'investissement pour accompagner la réalisation des contrats,
- La définition et le suivi des indicateurs d'évaluation du PAEC.

### **b) Rôle des partenaires :**

Tous les partenaires ont contribué à la définition du contenu (zonage, mesures et enjeux) et à la rédaction du PAEC. Ils seront également fortement mobilisés pour la rédaction des cahiers des charges précis de chaque mesure.

### CERPAM

Le CERPAM assurera l'animation et la mise en œuvre des MAEC SHP Entités collectives sur l'ensemble du territoire du PAEC :

- mise en place des contrats MAEC SHP auprès des structures collectives éligibles,
- définition et évaluation des secteurs et ilots de STH et de surfaces cibles pouvant faire l'objet d'un engagement selon le cahier des charges de la mesure,
- préparation du dossier de contractualisation et remise aux bénéficiaires et à l'instance d'instruction administrative (hors déclaration PAC et saisie TéléPAC faisant l'objet d'une instruction spécifique par les éleveurs eux-mêmes ou une structure accompagnante) ; la réalisation du dossier de contractualisation fera l'objet d'une facturation au temps passé auprès des structures collectives bénéficiaires.

Il assurera aussi la réalisation dans le cadre des MAEC localisées Biodiversité -appliquées aux alpages- (et leur combinaison éventuelle avec une MAEC SHP entités collectives) des diagnostics exigés et des plans de gestion pastorale nécessaires à la contractualisation :

- plan de gestion pastorale incluant un diagnostic initial des surfaces engagées, préconisation de gestion du pâturage associé ou non à des interventions sur la

végétation selon les EU définis dans les mesures localisées, en concertation avec les opérateurs DOCOB désignés dans le PAEC ou l'opérateur PAEC,

- Instruction du dossier de contractualisation et remise aux bénéficiaires, à l'opérateur PAEC et à l'instance d'instruction administrative (hors déclaration PAC et saisie TéléPAC faisant l'objet d'une instruction spécifique qui pourra par exemple être réalisée par les Chambres d'agriculture ou les éleveurs eux-mêmes)

---

#### Organismes environnementaux (CEN 04/05, CBNA, ONCFS) et animateurs natura 2000 :

Avant la période de contractualisation, ils vont participer à l'élaboration des listes d'espèces pour les mesures Herb07 sur les prairies de fauche et les zones humides.

Lors de la période de contractualisation, ils interviendront en binôme avec la chambre d'agriculture ou le CERPAM pour apporter leurs connaissances environnementales afin de cibler les parcelles à contractualiser en fonction des enjeux d'habitats et d'espèces et ils participeront, au cas par cas, à la définition des pratiques agricoles favorables explicitées dans les plans de gestion. Une veille écologique est également prévue par les animateurs sur les secteurs les plus sensibles sur la durée de la contractualisation.

---

#### DDT

Elle apporte son appui à la démarche administrative et aide l'opérateur à accomplir sa mission en collaborant autant que possible aux différentes tâches.

Elle mobilise le groupe départemental agri-environnemental autant que nécessaire pour permettre une bonne coordination et l'échange méthodologique.

### 3.3 La Gouvernance

Le travail de préparation et de rédaction du PAEC s'est organisé en trois types de réunion, pilotées par la chambre d'agriculture :

- Un comité de pilotage qui fixe les grandes orientations stratégiques du PAEC (limites du territoire, enjeux, rôle de chacun, organisation...). La composition est représentative du partenariat local (élus locaux (communautés de communes, conseil général, conseil régional,), représentants agricoles, acteurs de l'environnement (CEN, CBNA, présidents des COPIL Natura 2000). Ce comité de pilotage s'est réuni le 17 décembre au matin à Veynes (cf annexe). Il se réunira à nouveau pour définir les phases d'animation dès la réponse du comité technique régional pour le présent appel à projet. Il se réunira au moins une fois par an ; Pour des raisons pratiques, ce comité de pilotage a été fait en même temps que celui du PAEC du Parc

régional des Baronnies. Compte tenu de la proximité des enjeux sur les deux territoires, il a été retenu de pouvoir continuer à coupler les deux COPIL.

- Un comité technique a été mis en place. Il comprend les techniciens des structures et organisations impliquées dans le PAEC : Chambre d'agriculture, CERPAM, animateurs Natura 2000 des différents sites et animatrice départementale, ONCSF, CEN, DDT). 3 réunions de CO-TECH et de nombreux échanges techniques ont permis de co-construire dans son contenu et dans sa rédaction le présent PAEC. Ce comité technique se réunira autant que nécessaire pendant la durée du projet ;

- Réunion avec des agriculteurs : Pour une contrainte de temps, seuls les responsables professionnels ont fait l'objet d'une information via la commission territoire de la chambre d'agriculture et via une réunion de travail dédiée aux PAEC.

## 4. Mise en œuvre du PAEC



## 4.1 Objectifs à atteindre

Les objectifs à atteindre correspondent aux nombre d'ha indiqués dans le tableau budgétaire. Sur les 823 agriculteurs du territoire, seuls 227 et 22 groupements pastoraux étaient bénéficiaires d'une PHAE. L'objectif est de pouvoir réaliser des contrats chez 70 d'entre eux et sur un minimum de 12 groupements pastoraux pour les mesures localisées et 37 alpages collectifs pour la mesure SHP.

## 4.2 Modalité de sélection des contrats

La phase de contractualisation est prévue pour 3 ans, de 2015 à 2017. A partir de 2018, seules les structures collectives nouvellement constituées ou les jeunes agriculteurs nouvellement installés qui ne reprendraient pas de contrat MAEC d'un cédant, pourraient rentrer dans la démarche.

En 2015, tous les contrats ne pourront pas être montés, pour des raisons pratiques liées au territoire de haute-montagne non accessibles l'hiver.

Aussi, pour les structures collectives : tous les GP et autres structures éligibles bénéficieront de la mesure SHP collective.

Mais pour la mesure de gestion plus localisée, le CERPAM ne montera que les dossiers pour lesquels des plans de gestion existent et datent de 2013 ou 2014, ainsi que les structures collectives qui ont réalisé une MAET en 2010 pour lesquelles une visite terrain a été faite.

Les autres contrats ne pourront commencer qu'en 2016, ou 2017, suite à une visite terrain en été 2015 ou en 2016.

Pour les agriculteurs : Ceux qui bénéficient d'un contrat MAET en 2014 seront prioritaires pour réaliser un contrat MAEC en 2015. Comme pour les GP, les plans de gestion réalisés en 2013 et 2014 seront reconduits, sauf si le plan de gestion préconisé n'est pas le plus pertinent au regard des enjeux environnementaux . Les plans de gestion antérieurs à 2013 seront re-faits.

Pour les agriculteurs qui n'ont pas eu de MAET précédemment, une animation spécifique sera nécessaire pour les faire entrer dans la démarche. Les contrats seront plutôt proposés sur 2016 et 2017.

A partir de 2018, seuls les jeunes agriculteurs et les nouvelles structures collectives pourront bénéficier d'un contrat.

### 4.3 Budget à définir pour chaque étape

Le tableau en annexe 7 récapitule l'ensemble des postes financiers prévus pour ce PAEC.

Globalement, le besoin budgétaire global pour 5 ans est de : 4 593 785.6 €

Soit : ZIP « herbe » : 2 925 000 €

ZIP Natura 2000 : 1 570 087.1 €

ZIP Zones humides : 26 016,5 €

ZIP SRCE : 72 682 €

Les nouveaux demandeurs au-delà de 2017 pourront être pris en compte sur les reliquats d'enveloppe.

Le montage des dossiers nécessite en moyenne 2 jours/dossier pour la chambre d'agriculture et 3 jours/dossier pour le CERPAM (coût journée de 550 €HT). Les animateurs natura 2000 auront également ½ j/dossier.

L'animation va nécessiter 5 jours/an sur les 3 années de contractualisation.

### 4.4 Modalités de suivi et d'évaluation

Afin d'évaluer le projet sur la durée, il est prévu plusieurs indicateurs de suivi qui devront permettre :

- De suivre le rythme de contractualisation,
- De centraliser tous les diagnostics pour assurer leur homogénéité,
- De suivre les actions complémentaires mises en œuvre (formation, investissements...),
- De mesurer les impacts des actions du PAEC mises en œuvre au regard des enjeux environnementaux ciblés,
- De suivre la consommation budgétaire.

Les données seront issues du dépôt des dossiers PAC (nombre d'exploitations sous contrat, surfaces et type de mesure engagées, montants...)

Elles seront aussi issues des diagnostics individuels décrivant le fonctionnement de l'exploitation et son environnement.

Au niveau cartographique, deux indicateurs sont intéressants à superposer :

- La localisation des parcelles contractualisées,

- L'inventaire écologique localisant les habitats à enjeux.

Le travail sur les modalités techniques et opérationnelles d'évaluation fera l'objet d'un comité technique spécifique dès l'acceptation du PAEC.

L'information sur ces modalités sera alors donnée au COPIIL.

## 4.5 Perspectives

La chambre d'agriculture souhaite la mise en œuvre d'un projet agro-environnemental et climatique sur ce territoire car elle voit dans ce projet un outil d'impulsion fort pour poursuivre la sensibilisation des agriculteurs à l'environnement et élargir le champ des bénéficiaires de mesures agro-environnementales en vue d'accompagner les pratiques vers l'agro-écologie.

Cette démarche vient en parallèle de la mise en œuvre de la nouvelle PAC, réforme qui permet un rééquilibrage des aides en faveur des éleveurs et de la montagne pour une meilleure prise en compte de leur impact favorable sur l'environnement. Les mesures agro-environnementales permettent d'aller plus loin sur la question de l'environnement et de la gestion des espaces naturels et cultivés en impliquant encore plus fortement les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques à leur environnement et dans la prise en compte de la biodiversité, tout en assurant la pérennité et le développement de l'agriculture du territoire.

L'ouverture des MAEC sur un périmètre plus large que les anciennes MAET donne l'occasion de démultiplier cette démarche de prise en compte de l'environnement, avec en particulier, une volonté de sensibilisation des arboriculteurs.

L'expérience a démontré que le binôme organisé entre la chambre d'agriculture et les acteurs de l'environnement était très efficient pour faire rentrer les agriculteurs dans ce type de démarche. La chambre d'agriculture, de par ses compétences, a toute la confiance des agriculteurs et constitue donc la bonne courroie de transmission entre les agriculteurs et les acteurs de l'environnement.

De plus, ces mesures sont très liées au dossier PAC, avec des règles d'interaction spécifiques qu'il faut connaître. La chambre d'agriculture a toutes les connaissances pour faire ce lien.

L'objectif est donc que ce PAEC permette un développement de l'agri-environnement sur ce territoire, en termes de nombre d'agriculteurs concernés et en termes de surfaces couvertes.

L'agriculture de montagne a des spécificités que ce type de démarche permet de mettre en avant. C'est une carte importante à jouer également auprès des habitants et visiteurs du territoire.

## Annexes

## Annexe1 : Liste des fichiers transmis

1. Les fichiers cartographiques nécessaires au PAEC :
  - a. Périmètre du PAEC
  - b. ZIP Natura 2000
  - c. ZIP biodiversité Zones humides
  - d. ZIP biodiversité corridors
  - e. ZIP herbe
  
2. Le fichier listant les habitats et enjeux sur les zones Natura 2000
  
3. Le fichier excel relatif aux mesures proposées et aux objectifs de contractualisation avec le budget

## Annexe 2 : Liste des communes du PAEC Durance Dévoluy Gapençais 2 Buech

Sous territoire agricole	Communes	N°INSEE
<b>Buech</b>		
Dévoluy Gapençais Durance	ASPREMONT	05008
Dévoluy Gapençais Durance	ASPRES-SUR-BUECH	05010
Dévoluy Gapençais Durance	LA BEAUME	05019
Dévoluy Gapençais Durance	CHATEAUNEUF-D'OZE	05035
Dévoluy Gapençais Durance	LA FAURIE	05055
Dévoluy Gapençais Durance	FURMEYER	05060
Dévoluy Gapençais Durance	LA HAUTE-BEAUME	05066
Dévoluy Gapençais Durance	MONTBRAND	05080
Dévoluy Gapençais Durance	MONTMAUR	05087
Dévoluy Gapençais Durance	SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHENE	05146
Dévoluy Gapençais Durance	SAINT-PIERRE-D'ARGENCON	05154
Dévoluy Gapençais Durance	VEYNES	05179
<b>Gapençais-Durance</b>		
Dévoluy Gapençais Durance	AVANCON	05011
Dévoluy Gapençais Durance	BARCILLONNETTE	05013
Dévoluy Gapençais Durance	LA BATIE-NEUVE	05017
Dévoluy Gapençais Durance	LA BATIE-VIEILLE	05018
Dévoluy Gapençais Durance	BREZIERS	05022
Dévoluy Gapençais Durance	CHATEAUVIEUX	05037
Dévoluy Gapençais Durance	CHORGES	05040
Dévoluy Gapençais Durance	ESPARRON	05049
Dévoluy Gapençais Durance	ESPINASSES	05050
Dévoluy Gapençais Durance	FOUILLOUSE	05057
Dévoluy Gapençais Durance	LA FREISSINOUSE	05059

Dévoluy Gapeçais Durance	GAP	05061
Dévoluy Gapeçais Durance	JARJAYES	05068
Dévoluy Gapeçais Durance	LARDIER-ET-VALENCA	05071
Dévoluy Gapeçais Durance	LAZER	05073
Dévoluy Gapeçais Durance	LETTRET	05074
Dévoluy Gapeçais Durance	MANTEYER	05075
Dévoluy Gapeçais Durance	MONETIER-ALLEMONT	05078
Dévoluy Gapeçais Durance	MONTGARDIN	05084
Dévoluy Gapeçais Durance	NEFFES	05092
Dévoluy Gapeçais Durance	PELLEAUTIER	05100
Dévoluy Gapeçais Durance	LE POET	05103
Dévoluy Gapeçais Durance	RABOU	05112
Dévoluy Gapeçais Durance	RAMBAUD	05113
Dévoluy Gapeçais Durance	REMOLLON	05115
Dévoluy Gapeçais Durance	ROCHEBRUNE	05121
Dévoluy Gapeçais Durance	LA ROCHE-DES-ARNAUDS	05123
Dévoluy Gapeçais Durance	LA ROCHETTE	05124
Dévoluy Gapeçais Durance	ROUSSET	05127
Dévoluy Gapeçais Durance	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	05140
Dévoluy Gapeçais Durance	LA SAULCE	05162
Dévoluy Gapeçais Durance	LE SAUZE-DU-LAC	05163
Dévoluy Gapeçais Durance	SIGOYER	05168
Dévoluy Gapeçais Durance	TALLARD	05170
Dévoluy Gapeçais Durance	THEUS	05171
Dévoluy Gapeçais Durance	UPAIX	05173
Dévoluy Gapeçais Durance	VALSERRES	05176
Dévoluy Gapeçais Durance	VENTAVON	05178

Dévoluy Gapençais Durance	VITROLLES	05184
dévoluy		
Dévoluy Gapençais Durance	LA CLUSE	05042
Dévoluy Gapençais Durance	SAINT-DISDIER	05138
Dévoluy Gapençais Durance	SAINT-ETIENNE-EN-DEVOLUY	05139
Dévoluy Gapençais Durance	AGNIERES-EN-DEVOLUY	05002
Champsaur		
Dévoluy Gapençais Durance	LA FARE-EN-CHAMPSAUR	05054
Dévoluy Gapençais Durance	FOREST-SAINT-JULIEN	05056
Dévoluy Gapençais Durance	LE GLAIZIL	05062
Dévoluy Gapençais Durance	LAYE	05072
Dévoluy Gapençais Durance	LE NOYER	05095
Dévoluy Gapençais Durance	POLIGNY	05104
Dévoluy Gapençais Durance	SAINT-LAURENT-DU-CROS	05148



### Annexe 3 Enjeux environnementaux

Sites Natura 2000 concernés	Intitulé de l'habitat d'intérêt communautaire	code EUR28	espèce(s) à enjeu concernée(s)	Enjeu de conservation	Objectifs et résultats attendus sur l'habitat	Engagements unitaires proposés
Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Piolit – Pic de Chabrières	ripicole herbacée	3220	Ecrevisse à pieds blancs, Chabot, amphibiens	moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux aquatiques et leurs espèces associées. Mise en défens si nécessaire	Pas d'engagement unitaire permettant d'assurer le maintien ou la restauration de l'état de conservation de cet habitat
Piolit – Pic de Chabrières/Seymuit – Crête de la Scie	ripicole ligneuse	3240	Chauves-souris, avifaune, poissons, Ecrevisse à pieds blancs, Castor, Lucane, Rosalie, Grand Capricorne	assez fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux aquatiques et leurs espèces associées. Mise en défens si nécessaire	Pas d'engagement unitaire permettant d'assurer le maintien ou la restauration de l'état de conservation de cet habitat
Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis/Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Piolit – Pic de Chabrières	Landes alpines et boréales	4060	Ancolie de Bertoloni, chiroptères, Bartavelle, Tétras-lyre, Lagopède alpin, Ecaille chinée, Damier de la succise, reptiles...	assez fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes, zones enherbées, mégaphorbiaies et fourrés de saules, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis/Gorges de la Méouge	endémiques à genêts épineux	4090	Genêt radié, Astragale queue-de-renard, Damier de la succise, Azuré du serpolet, chauves-souris	assez fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Gorges de la Méouge	p.p.)	5110	Écaille chinée, Damier de la succise, Azuré du serpolet, reptiles, chauves-souris	assez fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03

PAEC DURANCE

Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Gorges de la Méouge		5130	Ecaille chinée, Damier de la succise, Azuré du serpolet, Bartavelle, chauves-souris	fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Gorges de la Méouge		5210	Damier de la succise, Azuré du serpolet, reptiles, chauves-souris, Génévrier thurifère	assez fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis/Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Gorges de la Méouge		6110	Damier de la succise, Azuré du serpolet, Apollon, reptiles, chauves-souris	assez fort	Veille écologique sur les milieux rocheux avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis/Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Piolit – Pic de Chabrières		6170	Ancolie de bertoloni, Potentille du Dauphiné, Astragale queue-de-renard, Damier de la succise, chiroptères, reptiles, Bartavelle, Tétrasyre, Lagopède alpin...	assez fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des pelouses calcaires alpines. Actions mécaniques de réouverture, à prévoir si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Büech / Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis / Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Gorges de la Méouge / Piolit – Pic de Chabrières / Seymuit – Crête de la Scie		6210	Dracocephale d'autriche, Astragale queue-de-renard, Ecaille chinée, Damier de la succise, reptiles, chiroptères, Pie-grièche écorcheur	fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des pelouses sèches. Actions mécaniques de réouverture, à prévoir si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB03 HERB06 HERB07 HERB06+HERB03 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Marais de Manteyer		6410	Serratule à feuille de chanvre d'eau, Azuré de la sanguisorbe, Damier de la succise, avifaune	fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des prairies humides, avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB07 HERB03+HERB06

Buëch / Durance	Molinio-Holoschoenion	6420	Azuré de la sanguisorbe, Agrion de mercure, chauves-souris, avifaune	assez fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des prairies humides, avec mise en défens si nécessaire.	HERB09 HERB07 HERB03+HERB06
Buëch / Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur /Durance / Piolit - Pic de Chabrières	étages montagnard à alpin	6430	Azuré de la sanguisorbe, Agrion de mercure, chauves-souris, Bartavelle, Tétrasyre	moyen	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des mégaphorbiaies, avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB07
Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis/Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Marais de Manteyer / Seymuit – Crête de la Scie	basse altitude	6510	Ecaille chinée, chiroptères, avifaune	assez fort	Restauration ou entretien des prés de fauches par le maintien de la fauche.	HERB06 HERB07 HERB03+HERB06
Dévoluy - Durbon - Charance – Champsaur	Prairies de fauche de montagne	6520	Chiroptères, insectes, avifaune	fort	Restauration ou entretien des prairies de fauches de montagne par le maintien de la fauche. Mise en défens (si nécessaire) et respect du calendrier de pâturage.	HERB06 HERB07 HERB03+HERB06
Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis/Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Piolit – Pic de Chabrières	tion de travertins (cratoneurion)	7220	Amphibiens (Sonneur à ventre jaune), insectes	moyen	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des sources pétrifiantes avec formation de tuf, par la mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Buëch / Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis / Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur / Marais de Manteyer / Piolit - Pic de Chabrières	Tourbières basses alcalines	7230	Chiroptères, amphibiens, avifaune	assez fort	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des zones humides, par la mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Buëch	Caricion bicoloris-atrofuscae	7240	Petite massette, Azuré de la sanguisorbe, Agrion de mercure, chauves-souris	fort	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des zones humides, par la mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09

Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis/Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Piolit – Pic de Chabrières	à alpin ( <i>thlaspietea rotundifolii</i> )	8120	Nombreuses espèces végétales patrimoniales et endémiques, Lagopède alpin, Perdrix bartavelle	moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux rocheux et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis/Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur/ Gorges de la Méouge / Piolit – Pic de Chabrières	thermophiles	8130	Astragale queue-de-renard, Damier de la succise, Proserpine, Azuré du serpolet, Alyte, chauves-souris, reptiles	moyen	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux rocheux et de leurs espèces associées	MAEC SHP collectif HERB09
Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis/Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur	<i>faqion</i>	9150	Sabot de venus, Buxbaumie verte, Rosalie des alpes	moyen	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux rocheux et de leurs espèces associées	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB10
dévoluy - durbon - charance - champsaur	ravins du <i>tilio-acerion</i>	9180	Sabot de venus, Rosalie des alpes	faible	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Céuse – Aujour – Crigne – Saint Genis/Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur	trat calcaire	9430	Buxbaumie verte, Ancolie de bertoloni, Sabot de Vénus, chi-roptères, reptiles, Bartavelle, Tétrasyre...	faible	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB10
céüse, aujour, crigne, saint-genis	<i>thurifera</i>	9560	Genévrier thurifère	moyen	Préserver la régénération naturelle des genévriers thurifères de la végétation concurrente. maintien d'un pastoralisme extensif, avec gestion fine sur les zones à enjeux.	HERB09
Dévoluy - Durbon - Charance – Champsaur / Durance / Seymuit – Crête de la Scie	<i>salicion albae</i> )	91e0	Ecaille chiné, Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, odonates, chi-roptères, Castor, avifaune	assez fort	Maintenir le linéaire de ripisylve pour assurer la fonction de corridor écologique par une mise en défens du pâturage	HERB09

Buëch / Durance	populus alba	92a0	Damier de la succise, Laineuse du prunellier, Ecaille chinée, Pique-prune, Léopard ocellé, Castor, avifaune, odonates, chiroptères...	fort	Maintenir le linéaire de ripisylve pour assurer la fonction de corridor écologique par une mise en défens du pâturage	HERB09
Durance / Marais de Manteyer	Roselières	hd	Avifaune	moyen	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des zones humides, par la mise en défens si nécessaire. Gérer la roselière (fauche, pâturage) de manière à maintenir sa fonction d'accueil de l'avifaune	HERB09 HERB07 HERB03+HERB06
Tous les sites	Fossés, canaux	hd	Insectes, amphibiens, chauves-souris...	assez fort	Maintenir un linéaire de haies et de canaux suffisant pour assurer la fonction de corridor écologique.	LINEA06
Tous les sites	Cultures	hd	Avifaune, chiroptères	faible	Veiller à la qualité des chaînes trophiques en adaptant les traitements anti-parasitaires sur le bétail et les traitements phytosanitaires sur les cultures en favorisant les techniques alternatives.	PHYTO02
Buëch / Durance	d'arbres	hd	Chiroptères	faible	Absence de traitements phytosanitaires et lutte biologique	MILIEU03
Tous les sites	Haies, lisières, arbres isolés	hd	Insectes, avifaune, chiroptères, reptiles	assez fort	Maintenir un linéaire de haies et de canaux suffisant pour assurer la fonction de corridor écologique. Repérer et maintenir des arbres "réservoirs de biodiversité" par des mesures adaptées (taille).	LINEA01 LINEA02
Tous les sites	Fourrés et fruticées	hd	Insectes, avifaune	faible	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03

Bec de Crigne / Durance / Piolit – Pic de Chabrières / Seymuit – Crête de la Scie	néennes et montagnardes	hd	Ecaille chinée, Damier de la suc- cise, avifaune	faible	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Bec de Crigne / Durance / Piolit – Pic de Chabrières / Marais de Manteyer	taires	hd	Avifaune, chiroptères	moyen	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB07 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Tous les sites	taires	hd	Buxbaumie verte, Sabot de Vé- nus, insectes, chiroptères, avi- faune...	moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préserva- tion des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains sec- teurs si nécessaire. NB : une MAEC ne sera mise en place sur ces milieux que si un enjeu espèce est avéré.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB10
Tous les sites	Plantations forestières	hd	Sabot de Vénus, Astragale queue- de-renard, insectes, chiroptères	faible	Adapter les pratiques pastorales pour la préserva- tion des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains sec- teurs si nécessaire. NB : une MAEC ne sera mise en place sur ces milieux que si un enjeu espèce est avéré.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB10

## Suivi des Mesures agri-environnementales 2009-2014

### Département des Hautes-Alpes

#### Premiers résultats et premières conclusions

10 décembre 2014

Olivier Senn

Ces premiers résultats concernent quatre types de milieux :

- Prairies de fauche
- Milieux embroussaillés
- Pelouses subalpines d'alpage
- Pelouses alpines d'alpage

#### Prairies de fauche

- **Site de La Reste** (Châteauroux-les-Alpes) : prairies montagnardes.

Objectif : comparer une parcelle en MAEt où l'on applique une diminution des apports d'engrais, avec une station témoin.

- Station en MAEt : réduction des engrais minéraux de 120 kg/ha/an (10-20-20) à 70 kg/ha/an (0-20-20).
- Station témoin : la dose de 120 kg/ha/an (10-20-20) est maintenue.

Les résultats :

- station en MAEt : sur 8m<sup>2</sup>, la diversité floristique est stable avec 29 espèces (dont 24 présentes en 2009) ; la part des graminées augmente (de 50 à 75%), celle des légumineuses diminue (40 à 10%). La part du sainfoin passe de 32 à 7%, le fromental (avoine élevée) de 4 à 15%.
- station témoin : sur 8m<sup>2</sup>, la diversité floristique est quasi stable (elle passe de 31 à 30 espèces, dont 26 présentes en 2009) ; la part des catégories fourragères (graminées, légumineuses, diverses fourragères et non fourragères) est très stable, les quatre premières espèces dominantes sont identiques en 2009 et en 2014.

Premiers constats : pas d'explication évidente quant à cette diminution des légumineuses au profit des graminées dans cette parcelle MAEt sans apport d'azote minéral ; les deux prairies ne sont pas tout à fait comparables quant au type de végétation, d'où la difficulté à conclure sur l'effet de la diminution de l'apport d'engrais.

Dans les deux cas, la diversité floristique se maintient.

- **Site du Village** (Ceillac) : prairies subalpines.

Objectif : comparer une parcelle en MAEt où l'on applique une date de fauche plus tardive, avec une station témoin.

- Station en MAEt : date de fauche retardée au 10 juillet et limitation des apports azotés (65 U/ha/an).
- Station témoin : fauche plus précoce (25 juin), même type de fertilisation ; cette parcelle est utilisée par un centre de vacances pour des activités récréatives dès la fin juin.

Les résultats :

- station en MAEt : sur 8m<sup>2</sup>, la diversité floristique est quasi stable (elle passe de 28 à 26 espèces) ; les pourcentages des catégories fourragères ne changent pas en 2014 par rapport à 2009, les trois premières espèces dominantes sont inchangées.
- station témoin : sur 8m<sup>2</sup>, la diversité floristique diminue, passant de 23 à 17 espèces ; la part des diverses fourragères est stable, les graminées et les non fourragères augmentent légèrement, les légumineuses diminuent (de 25 à 15%), les quatre premières espèces sont identiques pour ces deux années de mesure.

Premiers constats : la diversité floristique se maintient dans la parcelle en MAEt, la part des catégories fourragères ne change pas ; dans la parcelle témoin, l'utilisation anthropique (provoquant un piétinement important) est très probablement un facteur aggravant quant à l'évolution de la diversité floristique.

- **Site du Rivet du Milieu** (La Grave) : prairie subalpine.

Objectif : maintien de la diversité floristique en limitant les apports azotés à 45 U/ha/an (et absence d'apports d'azote minéral) et report de la date de fauche au 15 août.

- Station du Rivet du Milieu.



Les résultats :

- la diversité floristique chute assez fortement : elle passe, sur 8m<sup>2</sup>, de 42 espèces à 31 espèces ; l'explication est simple : cette parcelle a été ravagée par les campagnols terrestres, nombreux sur cette commune. La part des catégories fourragères ne varie guère d'une année à l'autre.

Premiers constats : on ne peut évidemment pas conclure avec cet impact des campagnols ; on a observé, dans d'autres cas, au bout de peu d'années, et si les campagnols disparaissaient, une forte remontée de la diversité floristique.

- **Site du Bourget** (Cervières) : prairies humides des marais du Bourget.

Objectif : maintien de la pratique de la fauche pour favoriser la diversité floristique et limiter l'embroussaillage dans des pelouses humides.

- Station MAEt : fauche toutes les années à partir du 1<sup>er</sup> août.
- Station témoin : pas d'obligation de fauche (en particulier lors des années les plus humides).

Les résultats :

- station MAEt : maintien de la diversité floristique (29 espèces en 2009, 28 espèces en 2014, sur 8m<sup>2</sup>) ; peu de changement dans les pourcentages des catégories fourragères et espèces dominantes identiques. Pas de développement des ligneux.
- station témoin : légère augmentation de la diversité floristique (elle passe de 32 à 35 espèces) ; peu de changement dans la part des catégories fourragères. Le saule fétide se maintient à un niveau très faible.

Premiers constats : pas de fortes variations de la diversité floristique, pas d'augmentation de l'embroussaillage dans la parcelle MAEt, comme dans la parcelle témoin.

- **Site des Bernes** (La Grave) : prairie de fétuque paniculée (queyrel).

Objectif : maintien de la diversité floristique et limitation du développement de la fétuque paniculée.

- Station MAEt : fauche à la motofaucheuse après le 15 août.

Les résultats :

- légère augmentation de la diversité floristique (de 45 à 51 espèces sur 25 m<sup>2</sup>) ; légère augmentation du recouvrement de la végétation et du recouvrement de la fétuque paniculée (de 40 à 51%) ; à l'état initial, la parcelle était légèrement impactée par les campagnols terrestres.

Premiers constats : difficile de considérer l'augmentation de la diversité floristique comme étant due à la pratique de fauche ; on peut penser que la diversité floristique s'est légèrement améliorée du fait de la disparition des campagnols terrestres.

**Bilan sur les prairies de fauche : en général (sauf en cas de dégâts des campagnols), la diversité floristique se maintient au bout de cinq années. Il est difficile de comparer les parcelles en MAEt et les parcelles dites témoin, du fait de situations légèrement différentes lors des mesures initiales et de certaines pratiques particulières (piétinement par exemple).**

### Milieus embroussaillés

- **Site du Merdanel** (Saint-Crépin) : parcours montagnards débroussaillés.

Objectif : maintien de l'ouverture des milieux.

- Station rive droite : pâturage raisonné et élimination des refus deux fois en cinq ans.
- Station rive gauche : uniquement pâturage raisonné.

Les résultats :

- en rive droite : légère diminution des débris ligneux au sol (85 à 67%), légère augmentation de la strate herbacée (13 à 23%), forte augmentation de l'emprise des ligneux (5 à 26%) ; la hauteur moyenne des ligneux passe de 11 cm en 2009 à 70 cm en 2014. Une seule coupe a été effectuée.
- en rive gauche : légère diminution des débris ligneux (76 à 64%), très légère augmentation de la strate herbacée (31 à 37%), augmentation de l'emprise des ligneux (13 à 21%) ; la hauteur moyenne des ligneux passe de 21,5 à 35,5 cm en cinq ans.

Premiers constats : on confirme que le développement des broussailles, dans ces pelouses sèches, est la trajectoire naturelle d'évolution ; le pâturage de ces pelouses, à la valeur pastorale très faible, ne peut avoir qu'un effet très limité sur les ligneux, surtout dans les stations où la dynamique est particulièrement forte (cas de la station

en rive droite). Des débroussaillages mécaniques seront indispensables pour maintenir ces milieux ouverts.

- **Site de Céüse (Manteyer)** : lande à genêt à rameaux rayonnants (espèce protégée).

Objectif : éviter la fermeture de ces milieux et la trop grande prolifération des genêts, sans les détruire, par un gardiennage serré.

- Station 1 : recouvrement moyen du genêt.
- Station 2 : recouvrement fort du genêt.

Les résultats :

- station 1 : l'emprise du genêt passe de 34 à 46% (augmentation de 35% par rapport à l'état de 2009), la hauteur moyenne est stable (52 cm en 2009, 50 cm en 2014) ; la hauteur maximale des touffes est de 82 cm en 2009, 88 cm en 2014.
- station 2 : l'emprise du genêt passe de 68 à 78% (augmentation de 15% par rapport à l'état de 2009, la hauteur moyenne est stable (78 cm en 2009, 79 cm en 2014) ; la hauteur maximale des touffes est identique pour ces deux années de mesures (131 cm).

Premiers constats : nous avons fait l'hypothèse en 2009 que le phénomène d'embroussaillage s'amplifierait davantage dans la station 2, déjà fortement embroussaillée.

Ce n'est pas ce que l'on observe : la dynamique est plus forte dans la station où le recouvrement était moyen, elle se ralentit dans la station où le recouvrement était déjà fort. Un gardiennage serré n'est pas suffisant pour s'opposer à la dynamique du genêt à rameaux rayonnants.

**Bilan sur les milieux embroussaillés : on ne pourra jamais faire jouer à un troupeau de brebis le rôle de débroussailleur, surtout si la strate herbacée est peu développée et que la dynamique des ligneux est forte.**

## Pelouses subalpines d'alpage

- **Alpage de Lèche** (La Cluse) : pelouse de fétuque paniculée (queyrel).

Objectif : maintien de la diversité floristique et limitation du développement de la fétuque paniculée et du nard raide. Un parc de fin d'après-midi a été mis en place par le Cerpam en août 2009.

- Station parc : pâturage à certaines périodes de l'estive, toujours avec un charge-ment fort.

Les résultats :

- la diversité floristique est quasi stable (53 espèces en 2009, 55 en 2014) ; légère diminution du recouvrement de la queyrel (38 à 22%) et du nard raide (26 à 19%) et légère augmentation de l'indice de valeur pastorale (29 à 33). Peu de variations des catégories fourragères.

Premiers constats : la ligne de lecture de la végétation s'est trouvée englobée dans le parc de fin d'après-midi mis en place en août 2009, mais elle se situe en bordure de ce parc, d'où très certainement une moindre exploitation de la ressource pastorale par le troupeau. Objectif atteint pour la diversité floristique et la diminution de l'emprise de la fétuque paniculée et du nard raide.

- **Alpage de Lèche** (La Cluse) : pelouse de fétuque paniculée (queyrel).

Objectif : report de pâturage de ce queyrellin pour ne pas perturber les nichées de Tétras-lyre.

- Station tétras : elle est pâturée à partir du mois de septembre.

Les résultats :

- la diversité floristique augmente : 49 espèces sur 25 m<sup>2</sup> en 2009, 57 espèces en 2014 ; le recouvrement de la fétuque paniculée augmente sensiblement, de 53 à 77%, le recouvrement des espèces ligneuses passe de 32 à 36%. Peu de variations des catégories fourragères.

Premiers constats : il est intéressant de noter que la diversité augmente sensiblement dans ce groupement végétal ; on peut seulement craindre qu'elle ne baisse dans les années à venir si le recouvrement de la fétuque paniculée et celui des espèces ligneuses continuent leur progression.

- **Alpage du Tourond** (Champoléon) : pelouse subalpine à asphodèle blanc, laîche toujours verte et fétuque rouge.

Objectif : augmenter la diversité floristique par un gardiennage serré.

- Station Clos La Selle en MAEt : gardiennage serré dès le début du mois de juillet.

Les résultats :

- la première moitié de la ligne permanente était pâturée lors de notre passage le 30 juin 2014 (un parc de chôme avait été mis en place lors de l'hélicoptage dans la dernière semaine de juin) ; nous avons fait les observations sur la deuxième moitié de la ligne (50 points). Diminution du nombre d'espèces sur la ligne (de 32, on passe à 27), avec l'apparition de nouvelles espèces assez banales inféodées aux pelouses grasses (dactyle, trisète jaunâtre, véronique petit-chêne, fléole des prés, pâturin des prés) ; forte augmentation des graminées fourragères, diminution des autres catégories fourragères. Forte augmentation de l'indice de valeur pastorale (celui-ci passe de 16 à 28).

Premiers constats : la mesure de gardiennage serré n'a manifestement pas été respectée sur ce secteur : des parcs de chôme ont très probablement été mis en place depuis plusieurs années. Cette pratique a conduit à une perte de diversité floristique, une apparition d'espèces banales des pelouses grasses et une augmentation de la valeur pastorale.

- **Alpage de Col Vieux** (Ristolas) : pelouse de fétuque paniculée (queyrel).

Objectif : maintenir ou restaurer la diversité floristique par un gardiennage serré.

- Station de la Médille en MAEt : gardiennage serré en début d'estive, dès la fin du mois de juin.

Les résultats :

- quasi stabilité de la diversité floristique sur 25 m<sup>2</sup> : 65 espèces en 2009, 66 en 2014 ; augmentation sensible du recouvrement de la fétuque paniculée (celui-ci passe de 22 à 42%).

Premiers constats : la forte diversité floristique se maintient avec cette pratique pastorale (gardiennage serré en début d'estive) ; les graminées fourragères médiocres augmentent sensiblement (55 à 68%) avec le développement de la fétuque rouge, au

détriment des autres catégories fourragères. Peu de variation de l'indice de valeur pastorale.

**Bilan sur les pelouses subalpines d'alpage : maintien de la diversité floristique dans les queyrellins où un gardiennage serré est préconisé, avec parfois une augmentation du recouvrement de la fétuque paniculée. Un report de pâturage conduit à une forte augmentation du recouvrement de la queyrel, en préservant toutefois la diversité floristique.**

**La mise en place de parcs de chôme dans une pelouse à forte diversité floristique entraîne une chute de celle-ci.**

### **Pelouses alpines d'alpage**

- **Alpage du Tourond** (Champoléon) : pelouse de mode nival à vulpin des Alpes.

Objectif : restaurer les pelouses des quartiers d'août fortement dégradées.

- Station de la Muande en MAEt : les pelouses de ce secteur ne sont pâturées qu'à partir de la fin du mois de juillet, avec un petit effectif de brebis.

Les résultats :

- peu de variations de la diversité floristique sur la ligne permanente (29 espèces en 2009, 25 en 2014) ; forte augmentation du recouvrement des espèces herbacées (de 49 à 67%), essentiellement due au développement des graminées fourragères : vulpin des Alpes, fétuque violette, pâturin des Alpes, le recouvrement des espèces non fourragères restant stable. Augmentation de l'indice de valeur pastorale.

Premiers constats : l'objectif est atteint, à savoir faire progresser le recouvrement de la strate herbacée au détriment du sol nu et augmenter la valeur pastorale.

- **Alpage du Venton** (Cervières) : pelouse de mode nival à plantain des Alpes, benoîte des montagnes et laïche toujours verte.

Objectif : protéger des pelouses du quartier d'août (peu dégradées) d'un pâturage bovin trop précoce.

- Station du Clot des Thures en MAEt : le pâturage des bovins est repoussé au 30 juillet.

Les résultats :

- très légère augmentation de la diversité floristique (de 30 à 33 espèces sur 25 m<sup>2</sup>, de 26 à 27 sur la ligne permanente) ; le recouvrement de la végétation augmente, de 81% en 2009 à 95% en 2014), ceci concernant des espèces fourragères (plantain des Alpes, trèfle alpin, liondent helvétique) et des espèces non fourragères (benoîte des montagnes, véronique d'Allioni). Légère diminution des diverses fourragères au profit des autres catégories. Peu de variation de l'indice de valeur pastorale.

Premiers constats : l'objectif est atteint : le recouvrement de la strate herbacée a fortement augmenté, même si cela s'est fait avec le développement d'espèces fourragères et d'espèces non fourragères.

- **Alpage de Col Vieux** (Ristolas) : pelouse de mode nival à vulpin des Alpes et gnaphale couché.

Objectif : restaurer des pelouses de quartier d'août fortement dégradées.

- Station du Col Vieux en MAEt : elle se trouve dans le secteur 8 de l'alpage, mis en défens depuis 2009.

Les résultats :

- stabilité de la diversité floristique, avec 18 espèces sur la ligne. Forte augmentation du recouvrement de la végétation herbacée qui passe de 37 à 52%, avec un développement des espèces fourragères (vulpin des Alpes, pâturin des Alpes) et des espèces non fourragères (laîche fétide, minuartie du printemps, véronique des Alpes). Forte augmentation des graminées fourragères au détriment des espèces non fourragères, augmentation de l'indice de valeur pastorale (13 à 19). Diminution du recouvrement des souches de vulpin des Alpes (signe de surpâturage).

Premiers constats : objectif également atteint : le recouvrement de la végétation herbacée augmente, en grande partie provoqué par le développement des graminées fourragères.

Bilan sur les pelouses alpines d'alpage : il est intéressant de constater qu'un report de pâturage dans ces pelouses dégradées de mode nival des quartiers d'août, avec éventuellement une baisse de l'effectif des troupeaux, ou qu'une mise en défens, permettent dans un laps de temps relativement court, une reconquête des espèces herbacées au détriment du sol nu, espèces le plus souvent d'intérêt pastoral.

## En guise de conclusion

On constate qu'en général il est assez facile, dans les prairies comme dans les pelouses d'alpage, de maintenir la diversité floristique avec une pratique de fauche ou une pratique pastorale adaptée, qu'il est très facile de faire chuter cette diversité floristique (en mettant en place un parc de chôme par exemple) et qu'il est beaucoup plus difficile, sur une période de cinq ans, de relever le niveau de la diversité floristique.

La maîtrise des ligneux est compliquée avec les ovins : dans une pelouse à faible recouvrement herbacé, où le chargement ne pourra être élevé, il sera très difficile de contenir toutes ces espèces ligneuses après un débroussaillage. L'impact sera quasi nul pour contrer le développement de ligneux d'1 m de hauteur, comme le genêt à rameaux rayonnants.

Un des enseignements forts de cette étude aura été de constater qu'une pratique pastorale adaptée, voire une mise en défens, sur des pelouses de mode nival en quartiers d'août, permet une reconquête spectaculaire de la végétation herbacée au détriment du sol nu.



## Annexe 5: Occupation du sol – Tableau de synthèse

		Surface en hectares
		Devoluy Gapencais Durance
Territoires artificialisés - Zones urbanisées		
111	Tissu urbain continu	34
112	Tissu urbain discontinu	1887
Territoires artificialisés - Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication		
121	Zones industrielles et commerciales	388
122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	92
124	Aéroports	74
Territoires artificialisés - Mines, décharges et chantiers		
131	Extraction de matériaux	278
Territoires artificialisés - Espaces verts artificialisés, non agricoles		
142	Equipements sportifs et de loisirs	462
Territoires agricoles - Terres arables		
211	Terres arables hors périmètres d'irrigation	15020
Territoires agricoles - Cultures permanentes		
221	Vignobles	132
222	Vergers et petits fruits	3700
Territoires agricoles - Prairies		
231	Prairies	7497
Territoires agricoles - Zones agricoles hétérogènes		
242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	13068
243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	4534

Forêts et milieux semi-naturels - Forêts		
311	Forêts de feuillus	10074
312	Forêts de conifères	20342
313	Forêts mélangées	18126
Forêts et milieux semi-naturels - Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée		
321	Pelouses et pâturages naturels	12293
322	Landes et broussailles	4941
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	9688
Forêts et milieux semi-naturels - Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation		
331	Plages, dunes et sable	395
332	Roches nues	8421
333	Végétation clairsemée	11951
Zones humides - Zones humides intérieures		
411	Marais intérieurs	0
Surfaces en eau - Eaux continentales		
512	Plans d'eau	1159

## **Annexe 6 : Bureau Elargi de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes du 12 novembre 2014 - extrait**

---

Le 17 décembre 2014, les membres du Bureau de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, se sont réunis à Gap, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MOTTE.

Etaient présents : MM. ANDRE Bruno, BOYER Christophe, ESCALLIER Jean-François, LAGIER-TOURENNE Jean, LIONS Éric, Mme LONG Laurence, MM. MOTTE Alain, MOTTE Bernard, MOTTE Pierre-Yves, Mme OLLIVIER Nathalie, MM. PELLOUX Jean-Luc, PEYRON Régis, POINCELET Daniel.

Etaient excusés : Mme HAUSER Sandrine, M. LAURANS René.

Assistaient à la réunion : M. ESPOSITO-FAVA Michel, Directeur Général, M. COSTORIER Rémi, Directeur Adjoint.

---

Les MAEC 2015-2020 : *Un dispositif à rebâtir*

Pour pouvoir contractualiser des MAEC, il faut qu'un opérateur établisse un Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) sur un territoire donné.

Un territoire = un opérateur = un PAEC.

Comme pour la précédente programmation, les MAEC sont réservées à des zones d'actions prioritaires (ZAP):

- Les zones Natura 2000 (financement FEADER +Etat)
- Les territoires de parc (financement FEADER + Région)
- Les corridors du SRCE (Trame Verte et Bleue)
- Les zones humides

Il y a aussi une MAE système pour les alpages collectifs qui remplacera la PHAE collective.

Le Parc des Ecrins, le Parc Régional du Queyras et le Syndicat des Baronnie se sont positionnés comme opérateurs.

La Chambre d'Agriculture se porte opérateur sur les zones intermédiaires en dehors des territoires des parcs.

Confirmation du mode de fonctionnement actuel: co-animation et diagnostic réalisés par la Chambre sur tous les territoires avec un montage en binôme avec les partenaires de l'environnement.

Diagnostic réalisé par le CERPAM pour la mesure système comme pour les mesures surfaciques concernant les alpages collectifs.

Nombre de dossiers sont à monter avant le 15 mai 2015 pour éviter une année blanche:

- 161 pour un montant moyen de 3 440 €/an/exploitation.

Budget MAEC – annexe 7

Nom ZIP et surface	ZAP	Type d'espace	Mesures	Budget 2015							Budget 2016						Budget 2017					
				Montant	ou nombre d'alpage	(ha) ou nbre	coût annuel	Etat 25%	CR PACA 25%	FEADER 75%	ou nombre d'alpage	(ha) ou nbre	coût annuel	Etat 25%	CR PACA 25%	FEADER 75%	ou nombre d'alpage	(ha) ou nbre	coût annuel	Etat 25%	CR PACA 25%	FEADER 75%
ZIP SHP 2	Herbe	Alpages	maintien	47,15	37	17950	555000	138750	416250	1,00	320	15000,00	3750	11250	1,00	320	15000,00	3750	11250			
x ha	Biodiversité/ N2000	Alpages	pastorale	75,44	15	1229	92715,76	23178,94	69536,82	2	202	15238,88	3809,72	11429,16	3	300	22632,00	5658	16974			
			en sous bois	117,24	3	20	2344,80	586,2	1758,6	1	10	1172,40	293,1	879,3	0	0,00	0	0				
			manuelle	113,60	2	10	1136,00	284	852	1	10	1136,00	284	852	0	0,00	0	0				
			brûlage ou écobuage dirigé	97,31	2	30	2919,30	729,825	2189,475	1	20	1946,20	486,55	1459,65	0	0,00	0	0				
		fauchées	66,01	30	130	8581,30	2145,325	6435,975	10	50	3300,50	825,125	2475,375	5	20	1320,20	330,05	990,15				
		et habitats remarquables	69,86	2	5	349,30	87,325	261,975	1	2	139,72	34,93	104,79	1	2	139,72	34,93	104,79				

			HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" marquables	119,96	1	2	239,92	59,98	179,94	1	1	119,96	29,99	89,97	1	1	119,96	29,99	89,97
			HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" pastorale	75,44	35	490	36965,60	9241,4	27724,2	10	140	10561,60	2640,4	7921,2	5	70	5280,80	1320,2	3960,6
			HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" en sous bois	117,24	8	40	4689,60	1172,4	3517,2	2	10	1172,40	293,1	879,3	1	5	586,20	146,55	439,65
			HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" déprise	190,12	2	5	950,60	237,65	712,95	2	5	950,60	237,65	712,95	1	3	570,36	142,59	427,77
		individuels	HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" brûlage ou écobuage dirigé	97,31	2	10	973,10	243,275	729,825	2	10	973,10	243,275	729,825	1	5	486,55	121,6375	364,9125
			HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" manuelle	113,60	20	100	11360,00	2840	8520	10	50	5680,00	1420	4260	3	15	1704,00	426	1278
			HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" pastorale	75,44	5	10	754,40	188,6	565,8	5	10	754,40	188,6	565,8	2	4	301,76	75,44	226,32
		alpages	HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" HERBES 02 Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" Produit de fauche-mouture "MONTAGNE" nente	66,01	5	7	462,07	115,5175	346,5525	5	6	396,06	99,015	297,045	1	2	132,02	33,005	99,015

		UNEP5 02 Produit de fabrication marquables	119,96	2	7	839,72	209,93	629,79	2	7	839,72	209,93	629,79	1	2	239,92	59,98	179,94
		UNEP5 07 Produit de fabrication de mares et plans d'eau	149,16	2	2	298,32	74,58	223,74	1	1	149,16	37,29	111,87	1	1	149,16	37,29	111,87
		UNEP5 08 Produit de fabrication rais, et des bealières	1,29	10	6000	7740,00	1935	5805	5	3000	3870,00	967,5	2902,5	2	1200	1548,00	387	1161
		UNEP5 04 Produit de fabrication de manière pertinente	0,36	4	600	216,00	54	162	2	300	108,00	27	81	1	100	36,00	9	27
	écologique	UNEP5 03 Produit de fabrication alignements	3,96	4	12	47,52	11,88	35,64	1	3	11,88	2,97	8,91	1	3	11,88	2,97	8,91
		UNEP5 06 Produit de fabrication tiges et prés vergers	155,26	3	6	931,56	232,89	698,67	2	3	465,78	116,445	349,335	1	1	155,26	38,815	116,445
		UNITE 07 Produit de fabrication sexuelle	228,13		0	0,00	0	0	6	60	13687,80	3421,95	10265,85	2	20	4562,60	1140,65	3421,95
	Arboriculture	UNITE 07 Produit de fabrication modalités	700,00			0,00	0	0	4	20	14000,00	3500	10500	1	10	7000,00	1750	5250
		UNITE 07 Produit de fabrication de protection des cultures	196,98		0	0,00	0	0	2	30	5909,40	1477,35	4432,05	1	10	1969,80	492,45	1477,35
	d'automne	UNITE 03 Produit de fabrication cide	99,66	10	50	4983,00	1245,75	3737,25	5	20	1993,20	498,3	1494,9	2	10	996,60	249,15	747,45

ZIP Zone humide Hors Natura 2000	Biodiversité/Zones humides/	alpages	MEBDE 03 Pratiens humides pastorale	75,44	0	0,00	0	0	4	12	905,28	226,32	678,96	1	3	226,32	56,58	169,74	
			MEBDE 07 Pratiens humides nente	66,01	0	0,00	0	0	6	20	1320,20	330,05	990,15	3	10	660,10	165,025	495,075	
			MEBDE 03 Pratiens humides marquables	119,96	0	0,00	0	0	2	3	359,88	89,97	269,91	1	2	239,92	59,98	179,94	
			UNEA 07 Restauration et maintenance de mares et plans d'eau	149,16	0	0,00	0	0	5	5	745,80	186,45	559,35	5	5	745,80	186,45	559,35	
ZIP corridors SRCE hors Natura 2000	Biodiversité / corridors SRCE	fauchées	MEBDE 07 Pratiens humides nente	66,01	0	0,00	0	0	10	15	990,15	247,538	742,6125	2	5	330,05	82,5125	247,5375	
			UNEA 04 Fauchage de manière pertinente	0,36	0	0,00	0	0	10	2000	720,00	180	540	5	1000	360,00	90	270	
			UNEA 06 Pratiens humides rais, et des bealières	1,29	0	0,00	0	0	15	3000	3870,00	967,5	2902,5	5	1000	1290,00	322,5	967,5	
			UNEA 03 Pratiens humides cide	99,66	0	0,00	0	0	10	50	4983,00	1245,75	3737,25	5	20	1993,20	498,3	1494,9	
Budget TOTAL annuel				734498	183624	0	550873	146	9395	113471	24894	3474	85103	65	4149	70788	16236	1461	53091